

# Etudes et documents

## Personnes âgées dans le canton de Genève

*Prise en charge et prestations sociales*

*Edition 2004*

Données Générales

Analyses

Tableaux de bord

## Impressum

<b>Edition</b>	Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève
<b>Responsable de la publication</b>	Dominique Frei, directeur
<b>Rédaction</b>	Reyne-Laure Walk Yves Messeiller, tél. +41 (0)22 388 75 41 Sophie Mouchet (chapitre 1), tél. +41 (0)22 388 75 38 Carmen Luisa Amo (chapitre 7), tél. +41 (0)22 388 75 37
<b>Gestion des enquêtes et récolte des données</b>	Carmen Luisa Amo, Christophe Higelin, Yves Messeiller
<b>Composition, mise en page,</b>	Noëlle Micard
<b>Illustration de la couverture</b>	Hermès Communication, Genève
<b>Impression</b>	Imprimerie Genevoise SA, Genève
<b>Prix</b>	35 F
<b>Tirage</b>	500 exemplaires
	OCSTAT, Genève 2007. Reproduction autorisée avec mention de la source
<b>Renseignements</b>	
Centre de documentation	De 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous. Tél. + 41 (0)22 388 75 00
Indice des prix à la consommation	Répondeur téléphonique : + 41 (0)22 388 75 65
Liste des publications	Voir dernières pages de couverture
<b>Charte de la statistique publique de la Suisse</b>	L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques

# Etudes et documents

## Personnes âgées dans le canton de Genève

*Prise en charge et prestations sociales*

*Edition 2004*

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
Table des matières . . . . .	3
Préface . . . . .	4
Synthèse des résultats . . . . .	5
1. Population . . . . .	7
2. Hôpitaux et cliniques . . . . .	13
3. Etablissements médico-sociaux (EMS) . . . . .	21
4. Foyers de jour . . . . .	31
5. Services d'aide et de soins à domicile . . . . .	35
6. Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées . . . . .	43
7. Prestations sociales . . . . .	49

Cette publication est aussi disponible sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :  
<http://www.geneve.ch/statistique/publications/pdf/2007/analyses/an-ed-2007-44.pdf>



## Table des matières

Page

<b>Préface</b> .....	4
<b>Synthèse des résultats</b> .....	5
<b>1. Population</b> .....	7
<b>2. Hôpitaux et cliniques</b> .....	13
2.1 Infrastructure .....	14
2.2 Patients .....	15
2.3 Emploi .....	19
2.4 Comptes .....	20
<b>3. Etablissements médico-sociaux (EMS)</b> .....	21
3.1 Infrastructure .....	22
3.2 Résidants .....	22
3.3 Emploi .....	26
3.4. Comptes .....	28
<b>4. Foyers de jour</b> .....	31
4.1 Infrastructure .....	32
4.2 Clients .....	32
4.3 Emploi .....	34
4.4 Comptes .....	34
<b>5. Services d'aide et de soins à domicile</b> .....	35
5.1 Infrastructure .....	36
5.2 Clients .....	36
5.3 Emploi .....	40
5.4 Comptes .....	40
<b>6. Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées</b> .....	43
6.1 Infrastructure .....	44
6.2 Locataires .....	44
6.3 Emploi .....	47
6.4 Comptes .....	47
<b>7. Prestations sociales</b> .....	49
7.1 Rentes et allocations de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) / Allocations pour impotent de l'AVS .....	49
7.2 Prestations complémentaires fédérales et cantonales (PCF et PCC) .....	52
7.3 Mesures d'assistance de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) .....	55

## Préface

L'édition 2004 de la publication *Personnes âgées dans le canton de Genève : prise en charge et prestations sociales* présente l'essentiel des informations statistiques disponibles sur le réseau de prise en charge des personnes âgées dans le canton de Genève pour l'année 2004. Avec l'édition précédente, celle de 2003, elles ont remplacé le rapport *Philémon et Baucis, Statistique administrative du réseau socio-gérontologique genevois*, édité auparavant par la Direction générale de l'action sociale (DGAS, alors rattachée au Département de l'action sociale et de la santé) ; la dernière version de ce rapport porte sur les données 2002.

Cette édition peut être téléchargée depuis le site Internet de l'OCSTAT, Statistique Genève ([www.geneve.ch/statistique](http://www.geneve.ch/statistique)).

L'OCSTAT va continuer d'adapter sa politique de publication, pour tenir compte notamment :

- du développement général de la diffusion d'informations statistiques par Internet et, en particulier, celui du site métier Statistique Genève ([www.geneve.ch/statistique](http://www.geneve.ch/statistique)) ;
- des arbitrages toujours plus serrés à faire entre une demande croissante d'informations statistiques et des ressources limitées.

Ainsi, les données présentées dans ce cahier seront diffusées uniquement sur le site Internet dès la mise à jour 2005<sup>1</sup>. Cela permettra notamment d'accélérer le processus de diffusion – les données 2005 seront disponibles en 2007 – et d'enrichir progressivement les résultats mis à disposition des utilisateurs.

<sup>1</sup> Des flux RSS permettent à l'internaute d'être informé des dernières actualités disponibles sur le site.

## Synthèse des résultats

Dans le canton de Genève, la prise en charge des personnes âgées devenant dépendantes est assurée par un large réseau d'institutions. Le maintien à domicile est privilégié alors que l'accueil en structure médico-sociale est réservé aux personnes qui nécessitent plus de soins.

- Fin 2004, 12 % de la population du canton de Genève âgée de 65 ans ou plus, soit 7 808 personnes, bénéficient des prestations de la *Fondation des services d'aide et de soins à domicile* (FSASD). Pour les personnes de 80 ans ou plus, ces chiffres sont respectivement de 28 % et 4 929 personnes.

Ces prestations sont assurées à la FSASD par du personnel réparti sur 1 313 postes équivalent plein temps. Les charges d'exploitation s'élèvent à 148 millions de francs en 2004.

- Fin 2004, 5 % de la population âgée de 65 ans ou plus, soit 3 198 personnes, sont hébergées dans les 52 *établissements médico-sociaux* (EMS) du canton. Parmi les personnes de 80 ans ou plus, 15 % résident en EMS (2 640 personnes).

La durée moyenne des soins requis par ces personnes a sensiblement augmenté ces dernières années.

Fin 2004, les emplois dans les EMS représentent 3 071 postes équivalent plein temps. Le nombre de postes par résidant est de 0,94.

En 2004, les charges d'exploitation des EMS s'élèvent à 411 millions de francs et le coût annuel par résidant à 126 007 francs.

- Fin 2004, 83 % des personnes âgées de 65 ans ou plus (57 % des personnes de 80 ans ou plus) ne recourent pas aux services de la FSASD et ne sont pas hébergées en EMS. Selon toute probabilité, une part d'entre elles bénéficie

d'autres formes de soutien, notamment de leur entourage.

Par ailleurs, 1 050 personnes âgées de 65 ans ou plus (2 % de la population) logent dans un *immeuble avec encadrement social pour personnes âgées* et 333 (moins de 1 %) fréquentent un *foyer de jour*.

- Les personnes âgées de 65 ans ou plus recourent proportionnellement davantage au système hospitalier que les plus jeunes : elles constituent 14 % de la population et représentent 50 % des journées d'hospitalisation (hôpitaux publics et cliniques privées) en 2004 (pour les 80 ans ou plus : 4 % de la population et 25 % des journées).

En 2004, la durée moyenne de séjour est de 17 jours dans les établissements publics médicaux. Plus les patients sont âgés, plus la durée moyenne de séjour est élevée : 12 jours pour les moins de 65 ans, 22 jours pour les 65 à 79 ans et 35 jours pour les 80 ans ou plus.

- Sur le plan social, en 2004, 25 % de la population âgée de 65 ans ou plus (15 610 personnes) bénéficient des *prestations complémentaires fédérales et cantonales à l'AVS*, pour un montant de 244 millions de francs.
- Selon les *projections démographiques* réalisées pour le canton de Genève et la période 2004 à 2030, quel que soit le scénario retenu, la population âgée connaîtra la plus forte croissance relative : en 2030, une personne sur cinq sera âgée de 65 ans ou plus (une sur quatorze de 80 ans ou plus). En cas de forte augmentation de l'espérance de vie, la population âgée de 65 ans ou plus augmenterait de 78 % de 2003 à 2030 (135 % pour les 80 ans ou plus).



## 1. Population

### Remarques méthodologiques

La population résidente prend en compte les citoyens suisses et tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour officielle qui habitent effectivement dans le canton, y compris toutes les personnes relevant du domaine de l'asile, soit les requérants d'asile au sens strict (permis N) et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Elle est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à celle de domicile légal).

Les données relatives à la population résidente âgée de soixante-cinq ans ou plus (tableau T 01.01, graphique G 01.01) proviennent de la statistique cantonale établie mensuellement par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) à partir de la base de données des habitants que gère l'Office cantonal de la population.

Les dernières projections de la population résidente du canton ont été réalisées en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), du canton de Vaud, qui a effectué le calcul des projections et réglé les questions de nature technique, notamment en adaptant le modèle qu'il utilise au contexte genevois. L'OCSTAT a, quant à lui, élaboré les scénarios et hypothèses, en consultant les services intéressés de l'administration cantonale genevoise, et il assure la diffusion des résultats. Ces projections portent sur la période 2004–2030. Chaque scénario est constitué d'un ensemble d'hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations. Ces hypothèses tiennent compte des évolutions passées et se basent sur des suppositions qui semblent raisonnables pour un avenir relativement proche.

### Pour en savoir plus

#### Publications

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Annuaire statistique du canton de Genève*, Genève, (parution annuelle).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2004*, Données statistiques n° 2005/5, Genève, mai 2005 (46 pages).

Disponible en téléchargement :

<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les publications», «Données générales», «Données statistiques»

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Projections démographiques pour le canton de Genève, Population résidente de 2004 à 2030*, Communications statistiques n° 18, Genève, janvier 2005 (36 pages).

Tableaux disponibles en téléchargement :

<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «01. Population : Evolution future de la population», «Tableaux détaillés»

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Annuaire statistique de la Suisse*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, (parution annuelle).

#### Sites Internet

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la population :

<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «01. Population»

Office fédéral de la statistique (OFS), domaine de la population :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01.html>

**T 01.01 Population résidente, selon l'état matrimonial, le sexe et le groupe d'âges, en 2004 (1)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

					Effectif	En %
	Célibataire	Marié(e)	Veuf, veuve	Divorcé(e)	Total	Total
<b>Hommes</b>	<b>97 671</b>	<b>96 971</b>	<b>3 363</b>	<b>12 792</b>	<b>210 797</b>	<b>100,0</b>
0 - 64 ans	95 986	77 805	715	10 583	185 089	87,8
65 - 69 ans	616	6 581	299	907	8 403	4,0
70 - 74 ans	456	5 149	445	642	6 692	3,2
75 - 79 ans	309	3 791	563	358	5 021	2,4
80 - 84 ans	193	2 399	575	203	3 370	1,6
85 - 89 ans	70	885	436	70	1 461	0,7
90 - 94 ans	34	302	249	26	611	0,3
95 - 99 ans	6	57	68	3	134	0,1
100 ans ou plus	1	2	13	-	16	0,0
dont 65 - 79 ans	1 381	15 521	1 307	1 907	20 116	9,5
80 ans ou +	304	3 645	1 341	302	5 592	2,7
<b>Femmes</b>	<b>93 872</b>	<b>94 978</b>	<b>17 199</b>	<b>21 637</b>	<b>227 686</b>	<b>100,0</b>
0 - 64 ans	89 965	80 105	3 357	16 441	189 868	83,4
65 - 69 ans	955	5 498	1 571	1 635	9 659	4,2
70 - 74 ans	857	4 197	2 410	1 297	8 761	3,8
75 - 79 ans	828	2 882	2 781	966	7 457	3,3
80 - 84 ans	631	1 653	3 030	718	6 032	2,6
85 - 89 ans	331	491	2 131	358	3 311	1,5
90 - 94 ans	231	134	1 437	163	1 965	0,9
95 - 99 ans	66	18	425	51	560	0,2
100 ans ou plus	8	-	57	8	73	0,0
dont 65 - 79 ans	2 640	12 577	6 762	3 898	25 877	11,4
80 ans ou +	1 267	2 296	7 080	1 298	11 941	5,2
<b>Total</b>	<b>191 543</b>	<b>191 949</b>	<b>20 562</b>	<b>34 429</b>	<b>438 483</b>	<b>100,0</b>
0 - 64 ans	185 951	157 910	4 072	27 024	374 957	85,5
65 - 69 ans	1 571	12 079	1 870	2 542	18 062	4,1
70 - 74 ans	1 313	9 346	2 855	1 939	15 453	3,5
75 - 79 ans	1 137	6 673	3 344	1 324	12 478	2,8
80 - 84 ans	824	4 052	3 605	921	9 402	2,1
85 - 89 ans	401	1 376	2 567	428	4 772	1,1
90 - 94 ans	265	436	1 686	189	2 576	0,6
95 - 99 ans	72	75	493	54	694	0,2
100 ans ou plus	9	2	70	8	89	0,0
dont 65 - 79 ans	4 021	28 098	8 069	5 805	45 993	10,5
80 ans ou +	1 571	5 941	8 421	1 600	17 533	4,0

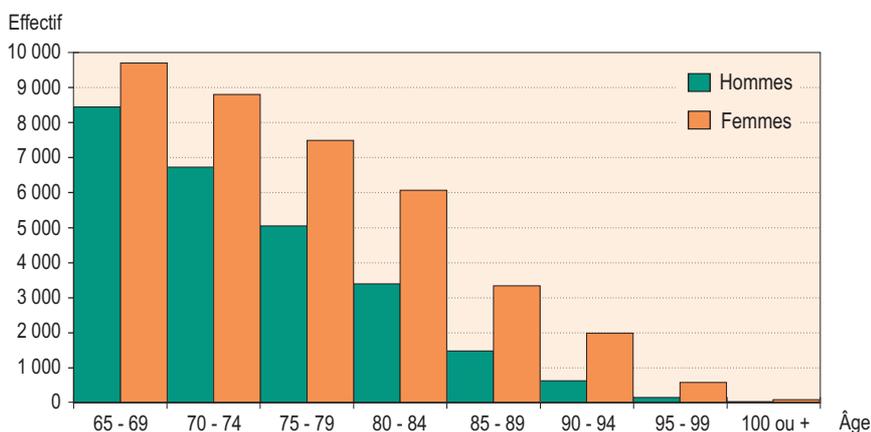
(1) Groupe d'âges en années révolues.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

**G 01.01 Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004 (1)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



(1) Groupe d'âges en années révolues.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

*Le 4<sup>ème</sup> âge demeure très féminisé*

En 2004, 14,5 % des habitants du canton, soit 63 526 personnes, ont 65 ans ou plus. Parmi eux, 27,6 % sont âgés d'au moins 80 ans. Ces prochaines années la population des 65 ans ou plus devrait continuer de croître du fait que les générations du *baby boom*, nées après la deuxième guerre mondiale, vont atteindre l'âge de la retraite. La différence de mortalité entre les sexes (les femmes vivent plus longtemps) fait que 59,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus et 68,1 % des 80 ans ou plus sont des femmes. Cette situation se reflète dans la répartition selon l'état matrimonial : pour 100 personnes de 65 ans ou plus de chaque sexe, on compte 10 veufs et 37 veuves. Parmi les hommes âgés de 80 ans ou plus, 65,2 % sont mariés et vivent encore avec leur conjointe, alors que ce n'est le cas que pour 19,2 % des femmes de cette même tranche d'âges.

Le rapport de dépendance entre les personnes âgées de 65 ans ou plus et la population potentiellement active âgée de 20 à 64 ans était de 21 personnes âgées pour 100 personnes d'âge actif en 1994. En 2004, on enregistre 23 personnes âgées pour 100 personnes d'âge actif.

**T 01.02 Population résidante âgée de 65 ans ou plus, selon le scénario, de 2003 à 2030 (1)**

Situation au 31 décembre	Canton de Genève				
	2003	2005	2010	2020	2030
<b>Scénario A</b>	<b>62 317</b>	<b>64 738</b>	<b>73 696</b>	<b>87 961</b>	<b>107 664</b>
65 - 79 ans	45 316	46 601	52 384	59 933	70 261
80 ans ou plus	17 001	18 137	21 312	28 028	37 403
<b>Scénario A2</b>	<b>62 317</b>	<b>64 720</b>	<b>73 370</b>	<b>86 273</b>	<b>104 509</b>
65 - 79 ans	45 316	46 594	52 266	59 369	69 316
80 ans ou plus	17 001	18 126	21 104	26 904	35 193
<b>Scénario A3</b>	<b>62 317</b>	<b>64 815</b>	<b>74 126</b>	<b>89 631</b>	<b>111 182</b>
65 - 79 ans	45 316	46 629	52 528	60 427	71 186
80 ans ou plus	17 001	18 186	21 598	29 204	39 996
<b>Scénario D</b>	<b>62 317</b>	<b>64 684</b>	<b>73 482</b>	<b>86 992</b>	<b>104 450</b>
65 - 79 ans	45 316	46 551	52 188	59 069	67 364
80 ans ou plus	17 001	18 133	21 294	27 923	37 086

(1) Population : situation à fin 2003; projections dès 2004.

Source : OCSTAT / SCRIS

**Scénario A** : augmentation de l'espérance de vie «tendance» et gains migratoires élevés évoluant vers des gains migratoires relativement élevés.

**Scénario A2** : faible augmentation de l'espérance de vie et gains migratoires élevés évoluant vers des gains migratoires relativement élevés.

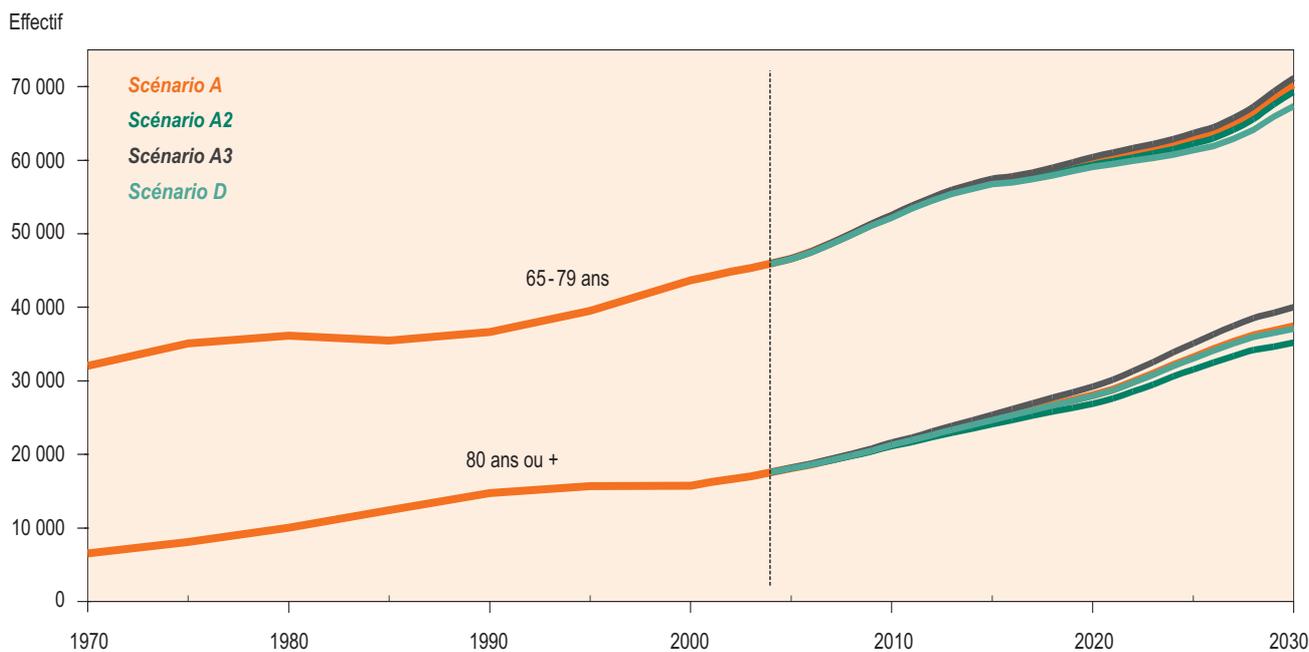
**Scénario A3** : forte augmentation de l'espérance de vie et gains migratoires élevés évoluant vers des gains migratoires relativement élevés.

**Scénario D** : augmentation de l'espérance de vie «tendance» et gains migratoires faibles évoluant vers des gains migratoires relativement faibles.

**G 01.02 Population résidante âgée de 65 ans ou plus Evolution de 1970 à 2003 - projections de 2004 à 2030**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



Source : OCSTAT / SCRIS

*Forte augmentation des personnes du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> âge d'ici à 2030*

Des projections démographiques ont été réalisées pour le canton de Genève et la période 2004 à 2030. Elles sont basées sur différents scénarios élaborés à partir d'hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les mouvements migratoires. D'après les résultats, quel que soit le scénario retenu :

- la population totale continuera d'augmenter de 2004 à 2030 : elle pourrait atteindre entre 487 000 et 551 000 habitants en 2030;
- la population âgée connaîtra la plus forte croissance relative : en 2030 une personne sur cinq sera âgée de 65 ans ou plus, contre une sur sept actuellement.

L'évolution future de la population totale dépend essentiellement des hypothèses sur les migrations; celle de la population très âgée dépend beaucoup plus des hypothèses relatives à la mortalité, cette population étant peu affectée par les mouvements migratoires.

Deux scénarios additionnels, A2 et A3, ont été élaborés autour du scénario A (gains migratoires élevés) afin de mettre en évidence les évolutions qui résulteraient de différentes variations futures de l'espérance de vie. D'après les résultats, en 2030 :

- la population du 3<sup>ème</sup> âge (65-79 ans) pourrait varier entre 67 400 personnes, en cas de gains migratoires faibles (scénario D), et 71 200, avec des gains migratoires élevés (et, de surcroît, une forte augmentation de l'espérance de vie; scénario A3);
- la population du 4<sup>ème</sup> âge (80 ans ou plus) pourrait évoluer entre 35 200 personnes, en cas de faible augmentation de l'espérance de vie (scénario A2), et 40 000, en cas de forte augmentation de l'espérance de vie (scénario A3);
- dans ce dernier scénario, la population âgée de 65 ans ou plus passerait de 62 317 à 111 182 personnes, soit une augmentation de 78 %.



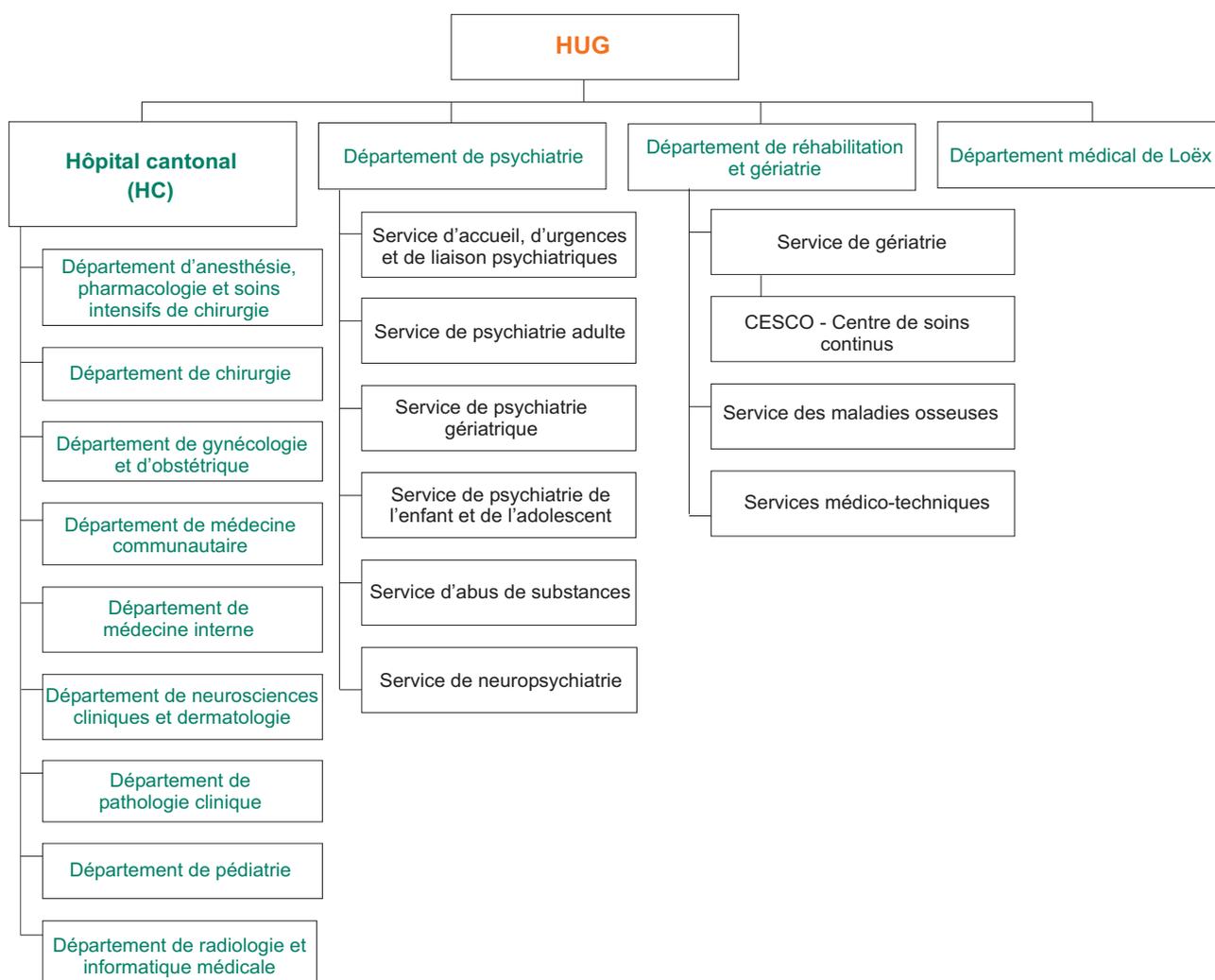
## 2. Hôpitaux et cliniques

### Contexte institutionnel et historique

Les établissements publics médicaux (EPM) sont regroupés en deux catégories depuis 1995 : d'une part les hôpitaux universitaires de Genève (HUG), qui dépendent d'un conseil d'administration unique, et, d'autre part, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, qui dépendent également d'un conseil d'administration unique.

En 2004, les HUG se composent de 12 départements médicaux. Pour la statistique fédérale des

établissements de santé hospitaliers, notamment pour des raisons de comparabilité avec les autres hôpitaux universitaires de Suisse, les HUG sont cependant découpés en 4 secteurs : le Département de psychiatrie, le Département de réhabilitation et gériatrie, le Département médical de Loëx et l'Hôpital cantonal (HC), qui comprend l'ensemble des 9 autres départements. Ce découpage des HUG en 4 entités, tel qu'il est utilisé dans le présent rapport, est présenté ci-dessous.



Les données relatives au Département de médecine communautaire, au Quartier carcéral psychiatrique (dès 2002) et à la Poliger - Polyclinique de gériatrie - (en 2003) sont intégrées à l'HC.

### Remarques méthodologiques

Les données relatives aux hôpitaux et cliniques proviennent principalement de la statistique fédérale des établissements de santé hospitaliers. Celle-ci se compose d'un volet médical, portant essentiellement sur la clientèle, et d'un volet administratif, portant essentiellement sur le personnel et les comptes. Il faut noter que certaines données relevées par les deux volets de la statistique font apparaître de sensibles divergences (nombre de journées d'hospitalisation, d'admissions et de sorties notamment), principalement pour l'HC.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) définit les hôpitaux et cliniques soumis à la statistique comme des institutions qui accueillent des patients pour des diagnostics, des traitements et des soins intra-muros. Le terme intra-muros se rapporte aux traitements qui impliquent, en règle générale, un séjour continu de plus d'un jour dans une institution. La condition préalable est de recevoir des soins en continu par un personnel formé et sous la responsabilité d'un médecin. Le service doit être en activité 24 heures sur 24. Les institutions de semi-hospitalisation (institutions qui accueillent des patients pour des séjours planifiés de moins de 24 heures – sans nuit – ou pour des séjours répétés en psychiatrie dans des cliniques de jour ou de nuit) sont également prises en compte. Les établissements qui emploient moins de 1 personne en équivalent plein temps (EPT) et dont le nombre de lits est inférieur à 5 ne sont pas recensés.

La délimitation entre le secteur public et le secteur privé est déterminée par la participation de l'Etat. De manière générale, les établissements privés sont des établissements qui ne sont pas financés de manière déterminante par les pouvoirs publics et qui ne bénéficient d'aucune couverture de déficit de la part de l'Etat.

Le Département de gériatrie a changé de nom en 2003. Il se nomme désormais Département de réhabilitation et gériatrie. Pour des raisons pratiques cependant, il a été décidé de garder l'ancienne appellation dans ce rapport.

### Pour en savoir plus

#### Publications

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Tableaux des statistiques de la santé. Statistiques des hôpitaux et des établissements de santé non hospitaliers 2004*, Actualités OFS, Neuchâtel, janvier 2006 (64 pages).

Disponible en téléchargement :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>, liens «Santé», «Survol», «Publications», «Résultats (Tableaux standard)» et «Remarques des cantons»

#### Sites Internet

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) : <http://www.hug-ge.ch>

Direction générale de la santé (DGS) : [http://www.geneve.ch/themes/themes\\_sante.asp](http://www.geneve.ch/themes/themes_sante.asp)

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la santé :

<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «14. Santé»

Office fédéral de la statistique (OFS), domaine de la santé :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/gesundheit.html>

## 2.1 Infrastructure

### T 02.01 Lits en service dans les hôpitaux et cliniques, en 2004

Chiffres annuels	Canton de Genève
	Effectif
<b>Nombre d'hôpitaux</b>	<b>15</b>
EPM	6
Cliniques privées	9
<b>Total des lits en service</b>	<b>3 189</b>
<b>EPM</b>	<b>2 619</b>
HUG	2 438
Hôpital cantonal (HC)	1 276
dont pour semi-hospitalisation	55
Dpt de psychiatrie	478
dont pour semi-hospitalisation	84
Dpt de gériatrie	416
dont pour semi-hospitalisation	18
Dpt médical de Loëx	268
Clinique de Joli-Mont	104
Clinique de Montana	77
<b>Cliniques privées</b>	<b>570</b>
dont pour semi-hospitalisation	40

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

#### Lits

Le nombre de lits en service est obtenu en divisant le nombre de journées-lits par 366. Une journée-lit est une journée durant laquelle un lit est mis en service (par exemple, un lit mis en service toute l'année compte pour 366 journées-lits, alors qu'un lit mis en service toute l'année sauf en juillet, soit 11 mois, compte pour 335 journées-lits). Les lits de semi-hospitalisation sont des lits utilisés pour des séjours planifiés de moins de 24 heures (sans nuit) ou pour des séjours répétés en psychiatrie dans des cliniques de jour ou de nuit. Les lits spéciaux (50 pour les cliniques privées) ne sont pas pris en compte dans ce tableau. Il s'agit de lits à vocation particulière : lits de réveil postopératoire, lits pour dialyse, lits pour cas d'urgence, lits d'isolation, etc. Le relevé des lits spéciaux ne peut pas être mis en relation avec un nombre de journées ou de cas.

## 2.2 Patients

### T 02.02 Effectif journalier moyen des patients dans les hôpitaux et cliniques, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004 (1)

Moyenne par jour

Canton de Genève

	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)				Total HUG	Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM	Cliniques privées	Total
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx						
<b>Hommes</b>	<b>540</b>	<b>187</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	<b>962</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>1 017</b>	<b>109</b>	<b>1 126</b>
0 - 64 ans	330	135	4	45	513	6	19	539	75	613
65 - 79 ans	145	34	37	42	259	12	5	275	26	301
80 - 89 ans	57	16	51	25	149	9	2	160	8	168
90 ans ou plus	8	2	23	7	41	2	0	43	0	44
<b>Femmes</b>	<b>583</b>	<b>220</b>	<b>278</b>	<b>152</b>	<b>1 232</b>	<b>68</b>	<b>36</b>	<b>1 336</b>	<b>180</b>	<b>1 516</b>
0 - 64 ans	358	131	4	51	544	12	24	580	128	708
65 - 79 ans	124	59	64	37	284	27	8	318	39	357
80 - 89 ans	83	23	133	45	284	25	3	311	12	323
90 ans ou plus	17	8	77	19	120	5	1	126	2	128
<b>Total</b>	<b>1 123</b>	<b>407</b>	<b>393</b>	<b>271</b>	<b>2 194</b>	<b>97</b>	<b>62</b>	<b>2 353</b>	<b>289</b>	<b>2 642</b>
0 - 64 ans	688	266	8	96	1 058	18	43	1 119	203	1 321
65 - 79 ans	269	93	101	79	542	39	13	594	65	658
80 - 89 ans	140	39	184	70	432	34	6	472	20	491
90 ans ou plus	26	10	100	26	162	6	1	169	2	171

(1) L'effectif journalier moyen des patients s'obtient en calculant la moyenne des patients présents chaque jour de l'année. Les cas de semi-hospitalisation à l'HC (41 cas en moyenne par jour) sont pris en compte dans ce tableau.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

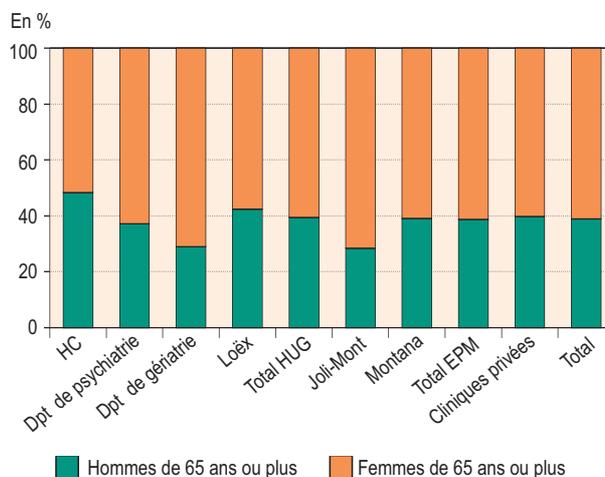
En moyenne, 2 642 personnes par jour sont hébergées dans les hôpitaux et cliniques du canton en 2004

L'effectif journalier moyen des patients hospitalisés dans les établissements hospitaliers du canton de Genève s'élève à 2 642 personnes en 2004, dont la moitié (50 %) est âgée de 65 ans ou plus. Cette tranche d'âges est nettement surreprésentée parmi les personnes hospitalisées, puisqu'à fin 2004, les personnes âgées de 65 ans ou plus ne représentent que 14 % de l'ensemble de la population résidente du canton. Les institutions dans lesquelles la part de patients âgés de 65 ou plus est la plus élevée sont le Département de gériatrie (98 %), Joli-Mont (84 %) et Loëx (65 %); pour l'HC, cette part s'élève à 39 %. Les femmes représentent 57 % de l'effectif journalier moyen; au Département de gériatrie et à Joli-Mont, ce taux s'élève respectivement à 71 % et à 70 %.

### G 02.01 Répartition de l'effectif journalier moyen des patients âgés de 65 ans ou plus selon le sexe, dans les hôpitaux et cliniques, en 2004

Effectif moyen

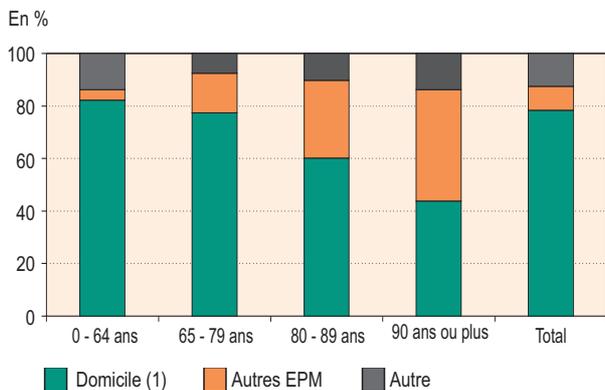
Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

**G 02.02 Répartition des admissions dans les EPM selon la provenance, par groupe d'âges, en 2004**

Totaux annuels Canton de Genève



(1) Y compris immeubles avec encadrement social pour personnes âgées.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

En 2004, les EPM enregistrent 63 834 entrées et 63 883 sorties

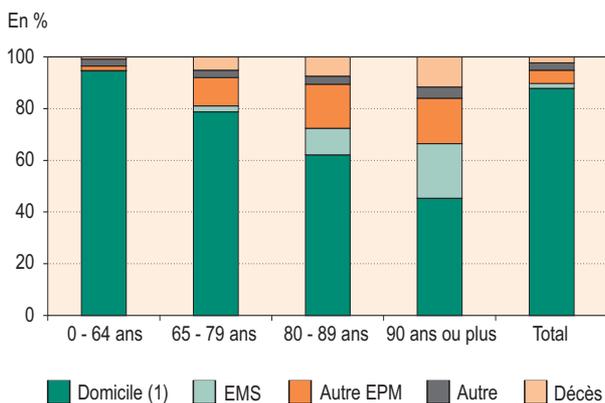
Selon la statistique médicale des hôpitaux, les 6 EPM du canton comptabilisent 63 834 admissions en 2004, dont 28 % concernent des personnes âgées de 65 ans ou plus. Le nombre de sorties s'élève quant à lui à 63 883 (28 % pour les 65 ans ou plus). Les cas de semi-hospitalisation à l'HC (respectivement 15 018 admissions et 15 025 sorties) sont pris en compte dans ces chiffres.

**Provenance des entrées et destination des sorties**

Les données concernant la provenance des entrées et la destination des sorties présentent certaines incohérences, mises en évidence notamment par l'écart sensible enregistré entre le nombre de sorties à destination d'un EPM et le nombre d'entrées dans l'EPM correspondant. La structure par groupe d'âges de la provenance des entrées et de la destination des sorties, représentée dans les graphiques G 02.02 et G 02.03, reste cependant pertinente. En ce qui concerne le graphique G 02.02, on relèvera que la part des entrées dont la provenance est inconnue s'élève à 10 % de l'ensemble des entrées; la rubrique « Autre » de ce graphique est constituée de 79 % d'inconnus.

**G 02.03 Répartition des sorties des EPM selon la destination, par groupe d'âges, en 2004**

Totaux annuels Canton de Genève



(1) Y compris immeubles avec encadrement social pour personnes âgées.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

### T 02.03 Journées d'hospitalisation dans les hôpitaux et cliniques, selon le groupe d'âges, et taux d'occupation, en 2004

Totaux annuels	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)									
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx	Total HUG	Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM	Cliniques privées	Total
<b>Journées (1)</b>	<b>410 884</b>	<b>148 976</b>	<b>143 906</b>	<b>99 271</b>	<b>803 037</b>	<b>35 319</b>	<b>22 839</b>	<b>861 195</b>	<b>105 188</b>	<b>966 383</b>
<i>dont patients de 65 ans ou plus, en %</i>	38,7	34,7	98,0	64,7	51,8	81,6	31,1	52,5	30,1	50,0
<b>Taux d'occupation en % (2)</b>	89,7	100,1	98,9	98,7	94,3	92,8	81,3	93,8	66,4	89,4

(1) Provenant de la statistique médicale. Y compris journées de semi-hospitalisation à l'HC.

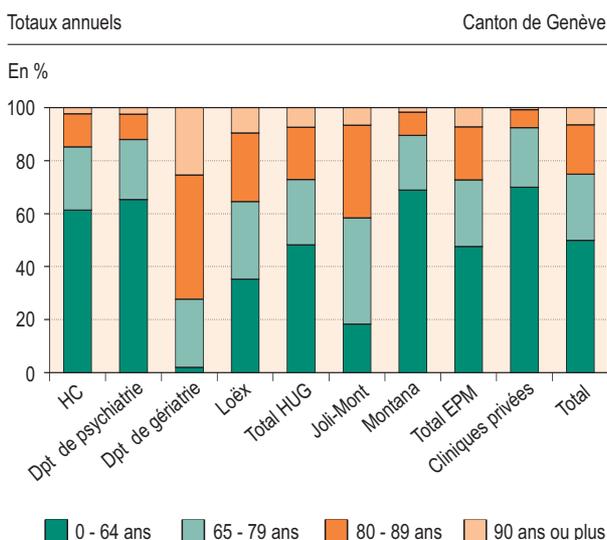
(2) Provenant de la statistique administrative. (Journées d'hospitalisation / Journées-lits d'hospitalisation) x 100. Les lits pour cas de semi-hospitalisation et les cas de semi-hospitalisation ne sont pas pris en compte. Les lits et les journées pour nouveau-nés ne sont pas pris en compte. Le taux d'occupation est légèrement sous-estimé car des cas de semi-hospitalisation, non pris en compte dans le rapport, peuvent occuper des lits d'hospitalisation. Ce taux peut être supérieur à 100 %, notamment en cas d'ouvertures temporaires destinées à faire face aux suractivités.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistiques médicale et administrative

En 2004, les hôpitaux et cliniques du canton enregistrent 966 383 journées d'hospitalisation

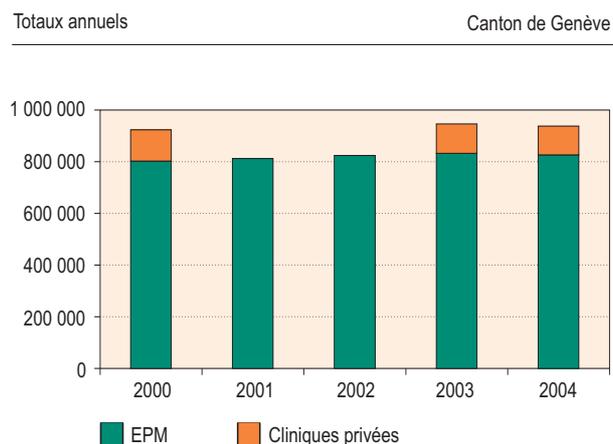
La moitié (50 %) des 966 383 journées d'hospitalisation enregistrées dans les hôpitaux et cliniques du canton en 2004 concernent des personnes âgées de 65 ans ou plus. La part des journées d'hospitalisation pour les patients âgés de 80 ans ou plus s'élève à 25 %.

### G 02.04 Répartition des journées d'hospitalisation selon le groupe d'âges, en 2004



Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

### G 02.05 Journées d'hospitalisation dans les hôpitaux et cliniques, depuis 2000 (1)



(1) Les journées de semi-hospitalisation et les journées des nouveau-nés ne sont pas pris en compte. En 2001 et 2002, un certain nombre de cliniques privées n'a pas répondu à la statistique.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

**T 02.04 Durée moyenne de séjour des patients sortis des hôpitaux et cliniques durant l'année, en 2004 (1)**

Chiffres annuels, en jour

Canton de Genève

	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)					Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM	Cliniques privées
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx	Total HUG				
<b>Hommes</b>	<b>11,2</b>	<b>35,7</b>	<b>42,3</b>	<b>138,2</b>	<b>16,4</b>	<b>20,6</b>	<b>18,8</b>	<b>16,6</b>	<b>5,7</b>
0 - 64 ans	8,1	29,1	40,3	135,3	11,3	18,5	18,3	11,6	5,1
65 - 79 ans	14,0	75,4	38,5	144,3	20,0	21,3	19,9	20,1	6,6
80 - 89 ans	23,7	116,7	43,3	144,4	34,9	20,9	21,0	33,5	8,7
90 ans ou plus	48,0	58,4	47,6	100,6	50,6	23,8	19,8	48,7	9,2
<b>Femmes</b>	<b>10,2</b>	<b>32,0</b>	<b>48,9</b>	<b>246,7</b>	<b>18,0</b>	<b>21,3</b>	<b>18,7</b>	<b>18,2</b>	<b>6,1</b>
0 - 64 ans	8,3	24,2	34,0	598,1	11,6	17,5	17,8	11,9	5,5
65 - 79 ans	14,7	67,9	46,9	192,6	24,5	21,5	20,5	24,1	7,4
80 - 89 ans	15,7	84,7	48,3	180,5	34,1	22,2	20,4	32,5	9,8
90 ans ou plus	13,7	65,4	53,5	183,3	40,4	27,6	24,0	39,5	15,3
<b>Total</b>	<b>10,7</b>	<b>33,6</b>	<b>46,8</b>	<b>195,2</b>	<b>17,3</b>	<b>21,1</b>	<b>18,8</b>	<b>17,5</b>	<b>5,9</b>
0 - 64 ans	8,2	26,5	36,7	308,8	11,5	17,9	18,0	11,7	5,4
65 - 79 ans	14,3	70,6	43,5	165,8	22,2	21,5	20,3	22,1	7,0
80 - 89 ans	18,9	96,2	46,8	167,7	34,4	21,8	20,6	32,9	9,3
90 ans ou plus	23,7	63,2	52,0	153,5	43,2	26,5	22,8	42,1	13,1

(1) Les cas de semi-hospitalisation et les nouveau-nés sont écartés.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique médicale

En général, plus les patients sont âgés, plus la durée moyenne de séjour dans les hôpitaux et cliniques est élevée

En 2004, la durée moyenne d'hospitalisation dans un même établissement des patients sortis d'un EPM durant l'année est de 17 jours. Elle s'élève à 33 jours pour les patients âgés de 80 à 89 ans et de 42 jours pour les 90 ans ou plus. Il faut noter qu'un certain nombre de personnes âgées restent hospitalisées aux HUG, bien que le traitement soit terminé, dans l'attente d'une place dans un EMS. La durée moyenne de séjour dans un EPM des femmes est dans l'ensemble légèrement plus élevée que celle des hommes.

**Durée moyenne de séjour**

La durée moyenne de séjour est calculée sur tous les patients sortis d'un établissement hospitalier en 2004 (non compris les cas de semi-hospitalisation et les nouveau-nés). En cas de transfert d'un hôpital à un autre, la durée de séjour dans chaque établissement est calculée séparément.

## 2.3 Emploi

### T 02.05 Emploi dans les hôpitaux et cliniques, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)				Total HUG	Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM	Cliniques privées	Total
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx						
<b>Postes en équivalent plein temps</b>	<b>6 422,7</b>	<b>1 424,0</b>	<b>853,6</b>	<b>475,7</b>	<b>9 176,0</b>	<b>129,1</b>	<b>85,2</b>	<b>9 390,2</b>	<b>1 425,6</b>	<b>10 815,8</b>
<i>Soins</i>	5 404,0	1 244,2	750,4	411,1	7 809,7	68,6	46,1	7 924,4	999,9	8 924,3
Serv. méd. et infirmiers	...	...	...	...	...	64,6	38,8	6 008,4	919,1	6 927,5
Serv. médicotechniques	...	...	...	...	...	1,0	1,8	813,8	79,8	893,6
Serv. thérapeutiques	...	...	...	...	...	1,0	4,8	1 099,6	1,0	1 100,6
Conseils, serv. sociaux	...	...	...	...	...	2,0	0,7	2,7	-	2,7
Serv. des soins corporels	...	...	...	...	...	-	-	-	-	0,0
<i>Infrastructure</i>	892,4	163,0	93,7	58,7	1 207,7	60,5	39,1	1 307,3	424,3	1 731,6
Administration	...	...	...	...	...	9,7	6,9	808,1	155,8	963,9
Pharmacie	...	...	...	...	...	-	-	35,9	8,7	44,6
Cuisine	...	...	...	...	...	13,0	12,0	25,0	76,6	101,6
Serv. de maison	...	...	...	...	...	33,9	15,2	429,4	141,2	570,6
Serv. technique	...	...	...	...	...	4,0	5,0	9,0	42,0	51,0
<i>Exploitations annexes</i>	126,2	16,7	9,6	6,0	158,5	-	-	158,5	1,5	160,0
<b>Nombre de lits</b>	<b>1 276</b>	<b>478</b>	<b>416</b>	<b>268</b>	<b>2 438</b>	<b>104</b>	<b>77</b>	<b>2 619</b>	<b>570</b>	<b>3 188</b>
Postes par lit	5,0	3,0	2,1	1,8	3,8	1,2	1,1	3,6	2,5	3,4
Postes de soins par lit	4,2	2,6	1,8	1,5	3,2	0,7	0,6	3,0	1,8	2,8

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

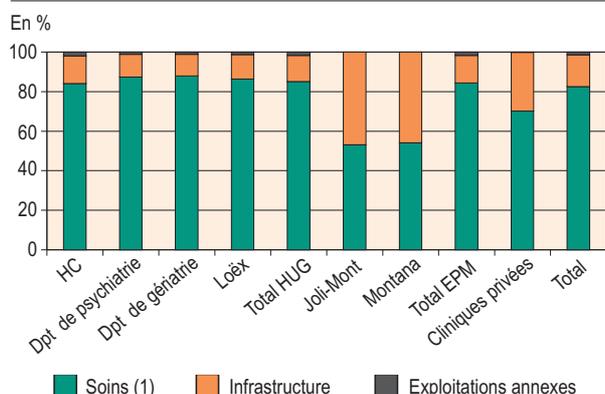
Fin 2004, les hôpitaux et cliniques comptent près de 11 000 postes en équivalent plein temps (EPT)

Les établissements hospitaliers du canton ont 10 816 postes EPT fin 2004. Le secteur des soins rassemble 8 924 postes EPT, soit 83 % de la totalité des postes, alors que l'infrastructure dispose de 1 732 postes EPT (16 %). Le personnel des exploitations annexes (école, kiosque, bâtiment, exploitation agricole, ...) représente 1 % de l'ensemble des postes. En ce qui concerne les EPM, le nombre de postes EPT a augmenté de 9 % entre fin 2000 et fin 2004. Au cours de cette même période, le nombre de journées d'hospitalisation a augmenté de 3 %.

### G 02.06 Répartition des postes dans les hôpitaux et cliniques selon le type de prestation, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



(1) Postes de soins au sens large, y compris conseils et services sociaux.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

### T 02.06 Nombre de postes par rapport au nombre de lits en service dans les EPM, depuis 2000

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	2000	2001	2002	2003	2004
Lits en service	2 460	2 491	2 553	2 537	2 619
Total des postes EPT	8 593,6	8 849,4	9 110,1	9 386,9	9 390,2
Postes EPT par lit	3,5	3,6	3,6	3,7	3,6

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

## 2.4 Comptes

### T 02.07 Comptabilité d'exploitation des hôpitaux et cliniques, en 2004

Totaux annuels, en millier de francs

Canton de Genève

	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)					Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM	Cliniques privées	Total
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx	Total HUG					
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>960 873</b>	<b>181 608</b>	<b>114 920</b>	<b>68 190</b>	<b>1 325 591</b>	<b>16 659</b>	<b>11 159</b>	<b>1 353 409</b>	<b>273 928</b>	<b>1 627 337</b>
Personnel (1)	742 109	162 188	100 725	58 663	1 063 685	13 410	8 978	1 086 073	154 684	1 240 757
Autres charges	218 764	19 420	14 195	9 527	261 906	3 249	2 181	267 336	119 244	386 580
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>969 467</b>	<b>185 993</b>	<b>115 948</b>	<b>68 802</b>	<b>1 340 210</b>	<b>16 674</b>	<b>11 591</b>	<b>1 368 475</b>	...	...
dont subventions communales et cantonales	531 095	112 367	76 577	45 130	765 169	9 247	6 692	781 108	...	...
<b>Résultat d'exploitation</b> (produits moins charges)	<b>8 594</b>	<b>4 385</b>	<b>1 028</b>	<b>612</b>	<b>14 619</b>	<b>15</b>	<b>432</b>	<b>15 066</b>	...	...

(1) Y compris charges sociales et honoraires des médecins.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

En 2004, les charges d'exploitation des EPM s'élevaient à plus de 1,3 milliard de francs

En 2004, les charges d'exploitation des EPM atteignent 1 353 409 milliers de francs, dont 80 % de charges de personnel. De 2000 à 2004, les charges d'exploitation des EPM ont subi une hausse de 25 %.

#### Coût des patients âgés de 65 ans ou plus

Selon le Service d'information médico-économique des HUG, en 2004, le coût des hospitalisations de plus de 24 heures aux HUG s'élève à 995 millions de francs. Le coût des personnes hospitalisées âgées de 65 ans ou plus représente 47,4 % de ce coût, soit 472 millions de francs. Ces coûts correspondent aux coûts de l'ensemble du séjour depuis l'admission, pour les séjours terminés en 2004. Le coût de chaque séjour est calculé sur la base du nombre et de la nature des prestations reçues et du coût unitaire de chacune de ces prestations.

### T 02.08 Charges d'exploitation des EPM, depuis 2000

Totaux annuels, en millier de francs

Canton de Genève

	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)							
	HC	Dpt de psychiatrie	Dpt de gériatrie	Dpt médical de Loëx	Total HUG	Clinique de Joli-Mont	Clinique de Montana	Total EPM
2000	726 398	174 857	102 422	57 231	1 060 908	15 147	9 862	1 085 917
2001	775 712	181 094	101 756	60 411	1 118 973	15 533	10 256	1 144 762
2002	834 719	201 311	110 376	64 289	1 210 695	16 006	10 661	1 237 362
2003	923 866	202 557	113 037	68 613	1 308 073	16 366	11 327	1 335 766
2004	960 873	181 608	114 920	68 190	1 325 591	16 659	11 159	1 353 409

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé hospitaliers, statistique administrative

### 3. Etablissements médico-sociaux (EMS)

#### Contexte institutionnel et historique

Après avoir connu une forte expansion dans les années 1980 et au début des années 1990, l'offre de lits dans les établissements médico-sociaux (EMS) a diminué depuis 1994, en raison de la fermeture de plusieurs EMS et du moratoire sur toute nouvelle construction décrété par le Conseil d'Etat en juin 1992 et prorogé jusqu'à fin 2000. Depuis, le Conseil d'Etat a pris la décision de faire construire quelque 1 000 lits supplémentaires d'ici à 2010.

#### Remarques méthodologiques

Les données relatives aux EMS proviennent principalement de la statistique fédérale des établissements de santé non hospitaliers. La statistique distingue les établissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques, dont les résultats sont utilisés dans la présente publication, et les institutions pour personnes handicapées ou autres.

De manière générale, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), un établissement de santé non hospitalier est une maison qui accueille des patients, des pensionnaires ou des personnes handicapées pour des soins et/ou une assistance intra-muros, pour une réadaptation ou, encore, pour une occupation professionnelle et sociale. Il est nécessaire dans ce cas que les soins ou l'assistance soient continus et que le rapport entre personnes assistées et personnel qualifié soit, de ce point de vue, équilibré.

Les établissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (terminologie adoptée par la statistique de l'OFS) correspondent à Genève aux EMS. De même, l'hébergement pour un court séjour correspond, à Genève et dès 2001, uniquement aux unités d'accueil temporaire (UAT).

Les lits UAT sont réservés à l'accueil de personnes âgées pour des séjours d'une durée minimale de 5 jours et maximale de 30 jours. De tels séjours ont pour but de permettre aux personnes qui vivent à domicile de soulager momentanément leur entourage, mais aussi de se familiariser avec la vie en EMS. En 2004, 15 EMS disposent de lits UAT.

Les informations se rapportant aux évaluations PLAISIR (voir encadré page 25) sont communiquées par la société EROS (équipe de recherche opérationnelle en santé). L'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) et la Direction générale de la santé (DGS) fournissent quant à eux un certain nombre de données administratives.

#### Pour en savoir plus

##### Publications

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis de 2000 à 2004*, Données statistiques n° 12, Genève, décembre 2005 (24 pages).

Disponible en téléchargement :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les publications», «Données générales», «Données statistiques»

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Tableaux des statistiques de la santé. Statistiques des hôpitaux et des établissements de santé non hospitaliers 2004*, Actualités OFS, Neuchâtel, janvier 2006 (64 pages).

Disponible en téléchargement :  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>, liens «Santé», «Survol», «Publications», «Résultats (Tableaux standard)» et «Remarques des cantons»

##### Sites Internet

Direction générale de la santé (DGS) :  
[http://www.geneve.ch/themes/themes\\_sante.asp](http://www.geneve.ch/themes/themes_sante.asp)

Office cantonal des personnes âgées (OCPA) :  
<http://www.geneve.ch/social/ocpa>

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la protection sociale :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «13. Protection sociale»

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la santé :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «14. Santé»

Office fédéral de la statistique (OFS), domaine de la protection sociale :  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13.html>

Office fédéral de la statistique (OFS), domaine de la santé :  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/gesundheit.html>

Institut de santé et d'économie (ISE) :  
<http://www.isesuisse.ch>, lien «CT PLAISIR»

### 3.1 Infrastructure

#### T 03.01 Lits disponibles dans les EMS, selon le type de prise en charge, en 2004

Situation au 31 décembre	Canton de Genève	
	Effectif	En %
<b>Nombre d'EMS</b>	<b>52</b>	<b>///</b>
dont autorisés par la DGS	51	///
<b>Total des lits disponibles</b>	<b>3 316</b>	<b>100,0</b>
Hébergement pour un long séjour	3 275	98,8
Hébergement en unité d'accueil temporaire (UAT)	41	1,2
Lits autorisés par la DGS (1)	3 310	///

(1) Fin 2004, près du tiers (31%) des lits long séjour se trouvent dans des chambres à plusieurs lits.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers et DGS - données administratives

#### 3 316 lits disponibles fin 2004

Le nombre de lits disponibles est resté relativement stable ces cinq dernières années, malgré la fermeture de quelques EMS, tous de petite taille. Fin 2000, le nombre de lits disponibles s'élevait à 3 410. Depuis quelques années, les EMS affichent pratiquement tous complets; au 31 décembre 2004, le taux d'occupation dépasse 98 %\*. En 2004, les EMS ont comptabilisé 1 175 889 journées d'hébergement pour un long séjour et 11 140 journées d'hébergement en unité d'accueil temporaire (UAT), ce qui fait un total de 1 187 029 journées.

\* Nombre de résidents au 31.12. / nombre de lits disponibles au 31.12. Ce taux est sous-évalué, car un certain nombre de lits sont momentanément inoccupés en raison de la préparation des chambres pour de nouveaux résidents.

### 3.2 Résidents

#### T 03.02 Personnes hébergées dans les EMS et population résidente, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre	Canton de Genève								
	Personnes hébergées en EMS			Population résidente			Personnes hébergées en EMS en % de la population résidente		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 - 64 ans	35	29	64	185 089	189 868	374 957	0,0	0,0	0,0
65 - 69 ans	39	35	74	8 403	9 659	18 062	0,5	0,4	0,4
70 - 74 ans	65	115	180	6 692	8 761	15 453	1,0	1,3	1,2
75 - 79 ans	87	217	304	5 021	7 457	12 478	1,7	2,9	2,4
80 - 84 ans	159	500	659	3 370	6 032	9 402	4,7	8,3	7,0
85 - 89 ans	140	629	769	1 461	3 311	4 772	9,6	19,0	16,1
90 - 94 ans	133	694	827	611	1 965	2 576	21,8	35,3	32,1
95 - 99 ans	37	297	334	134	560	694	27,6	53,0	48,1
100 ans ou plus	3	48	51	16	73	89	18,8	65,8	57,3
<b>Total</b>	<b>698</b>	<b>2 564</b>	<b>3 262</b>	<b>210 797</b>	<b>227 686</b>	<b>438 483</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>
dont 65 - 79 ans	191	367	558	20 116	25 877	45 993	0,9	1,4	1,2
dont 80 ans ou plus	472	2 168	2 640	5 592	11 941	17 533	8,4	18,2	15,1

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers - Statistique cantonale de la population

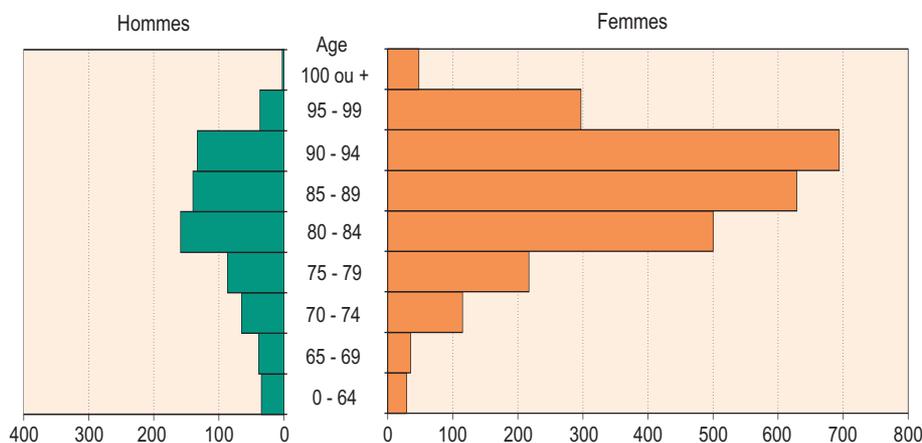
#### 3 262 personnes hébergées fin 2004

Fin 2004, 3 262 personnes (dont 79 % de femmes) sont hébergées dans les 52 EMS du canton. Parmi elles, seules 35 personnes (dont 29 femmes) y effectuent un court séjour (en UAT). Huit personnes hébergées sur dix ont 80 ans ou plus (81 %) et près de quatre personnes sur dix sont âgées de 90 ans ou plus (37 %). Toutefois, seuls 15 % de la population genevoise résidente âgée de 80 ans ou plus se trouvent en EMS fin 2004; cette part s'élève à 36 % pour les 90 ans ou plus. L'âge médian des 3 166 résidents évalués par PLAISIR (voir encadré page 25) en octobre 2004 s'élève à 88 ans. Le nombre de résidents n'a pas subi de grandes variations ces cinq dernières années. On comptait 3 311 personnes hébergées en 2000.

### G 03.01 Personnes hébergées dans les EMS selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

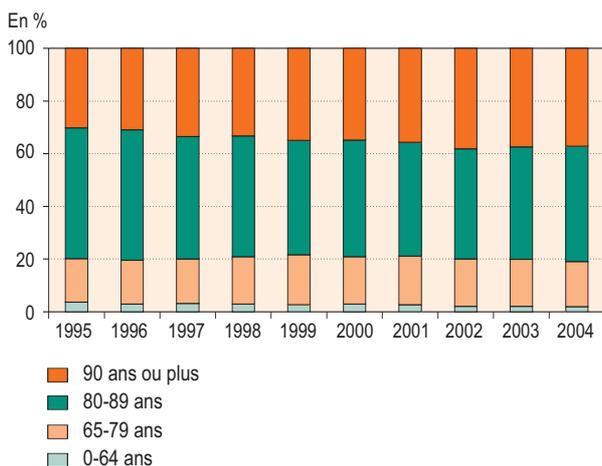


Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

### G 03.02 Répartition des personnes hébergées dans les EMS selon le groupe d'âges, depuis 1995

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



Source : DGAS - Statistique du réseau socio-gérontologique genevois / OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers (dès 1997)

#### Des résidents de plus en plus âgés

Par rapport à l'ensemble des personnes hébergées, la part des résidents âgés de 80 ans ou plus est restée stable ces dix dernières années. De 1995 à 2002, on a cependant constaté un effritement régulier de la tranche d'âges des 80 à 89 ans au profit des 90 ans ou plus. Ainsi, la proportion des résidents âgés de 80 à 89 ans est passée de 50 % en 1995 à 42 % en 2002, alors que la proportion des résidents âgés de 90 ans ou plus est passée de 30 % à 38 %. En 2004, la tranche d'âges des 80 à 89 ans représente 44 % des résidents et celle des 90 ans ou plus 37 %.

**T 03.03 Entrées en EMS selon le type de prise en charge et la provenance de la personne hébergée, en 2004**

Totaux annuels	Canton de Genève			
	Hébergement de longue durée		Unité d'accueil temporaire (UAT)	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Domicile	268	28,2	487	90,4
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	6	0,6	-	-
<i>Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)</i>	595	62,5	27	5,0
Hôpital cantonal	44	4,6	7	1,3
Département de psychiatrie	110	11,6	1	0,2
Département de gériatrie (HOGER, CESCO)	330	34,7	19	3,5
Département médical de Loëx	111	11,7	-	-
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	15	1,6	5	0,9
EMS	15	1,6	5	0,9
Provenance autre ou inconnue	53	5,6	15	2,8
<b>Total</b>	<b>952</b>	<b>100,0</b>	<b>539</b>	<b>100,0</b>

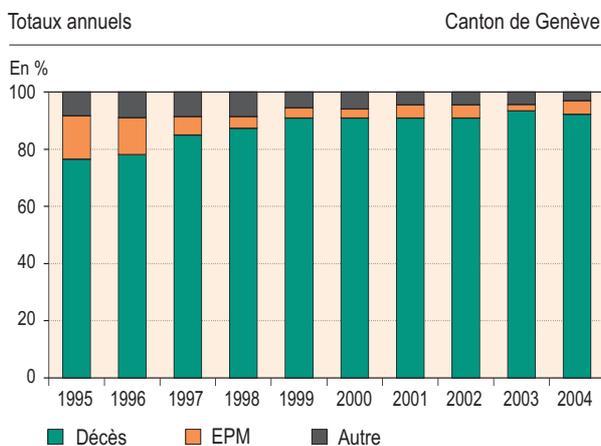
Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

**T 03.04 Sorties définitives d'un EMS, selon le type de prise en charge et la destination de la personne hébergée, en 2004**

Totaux annuels	Canton de Genève			
	Hébergement de longue durée		Unité d'accueil temporaire (UAT)	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Décès	842	92,2	10	1,9
Domicile	14	1,5	492	91,4
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	-	-	-
<i>Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)</i>	43	4,7	11	2,0
Hôpital cantonal	10	1,1	8	1,5
Département de psychiatrie	24	2,6	-	-
Département de gériatrie (HOGER, CESCO)	6	0,7	2	0,4
Département médical de Loëx	3	0,3	1	0,2
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	-	-	1	0,2
EMS	7	0,8	8	1,5
Destination autre ou inconnue	7	0,8	16	3,0
<b>Total</b>	<b>913</b>	<b>100,0</b>	<b>538</b>	<b>100,0</b>

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

### G 03.03 Répartition des sorties définitives d'un EMS après un séjour de longue durée, selon la destination de la personne, depuis 1995



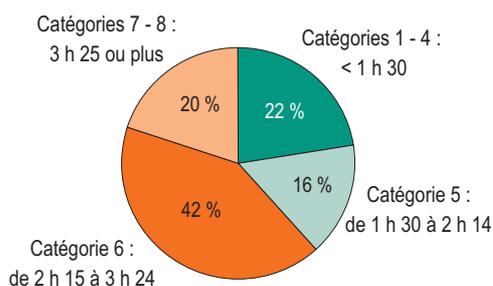
Source : DGAS - Statistique du réseau socio-gérontologique genevois / OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers (dès 1997)

La durée moyenne de séjour dans un même EMS est de 3 ans et 3 mois

En 2004, les EMS enregistrent 913 sorties définitives, dont 842 décès. De 1995 à 2004, la part des décès par rapport à l'ensemble des sorties augmente régulièrement et passe de 77 % à 92 %. Le taux de rotation est de 0,28 et correspond au rapport entre le nombre de personnes sorties durant l'année et le nombre de lits disponibles pour un long séjour. La durée moyenne de séjour dans un même EMS des résidents de long séjour sortis en 2004 s'élève à 39 mois (3 ans et 3 mois). Ces 5 dernières années, la durée moyenne de séjour oscille entre 38 et 41 mois. Précisons que, lors d'un transfert dans un autre établissement, la durée passée dans le premier n'est pas prise en compte.

### G 03.04 Répartition des personnes hébergées pour un long séjour dans les EMS, selon la durée moyenne de soins quotidiens requis (catégories PLAISIR), en 2004

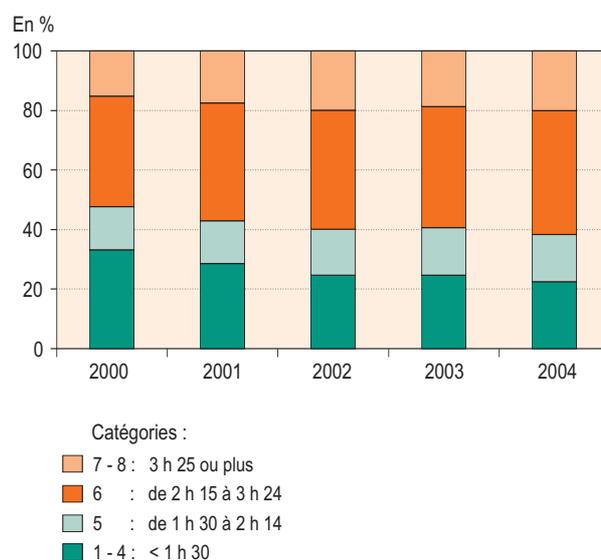
Situation en octobre Canton de Genève



Source : EROS - Résultats PLAISIR

### G 03.05 Répartition des personnes hébergées pour un long séjour dans les EMS, selon la durée moyenne de soins quotidiens requis (catégories PLAISIR), depuis 2000

Situation en octobre Canton de Genève



Source : EROS - Résultats PLAISIR

#### Des résidents qui ont besoin de plus de soins

L'outil d'évaluation PLAISIR met en évidence une tendance à l'augmentation de la durée moyenne de soins quotidiens requis par les résidents EMS entre 2000 et 2004. Durant cette période, la part des résidents qui ont besoin de moins de 1 heure 30 de soins en moyenne par jour a régulièrement diminué, alors que la part de ceux qui en nécessitent 1 heure 30 ou plus a augmenté, plus particulièrement la part de ceux qui ont besoin de soins 2 heures 15 ou plus.

#### PLAISIR (planification informatisée des soins infirmiers requis)

Cet instrument classe les résidents hébergés pour un long séjour en 8 catégories, selon la durée moyenne de soins requis par jour. A Genève, il sert à déterminer les forfaits LAMal versés par les assurances-maladie aux EMS, ainsi que le montant de la subvention cantonale accordé aux EMS.

Seuls les résidents en EMS reconnus au sens de la LAMal sont pris en compte.

### 3.3 Emploi

#### T 03.05 Emploi dans les EMS, en 2004

Situation au 31 décembre	Canton de Genève	
	Effectif	En %
<b>Personnes employées</b>	<b>3 718</b>	<b>100,0</b>
Hommes	668	18,0
Femmes	3 050	82,0
<b>Postes en équivalent plein temps (EPT)</b>	<b>3 070,9</b>	<b>100,0</b>
<i>Postes de soins</i>	2 124,2	69,2
Soins médicaux et infirmiers	642,1	20,9
Soins auxiliaires et corporels	1 326,6	43,2
Services thérapeutiques, pharmacie, laboratoire	31,1	1,0
Conseils, services sociaux et d'occupation	124,4	4,1
<i>Postes administratifs</i>	946,7	30,8
Services administratifs	220,3	7,2
Economat, transports, service de maison	655,2	21,3
Services techniques	71,2	2,3
<b>Nombre de postes par résident</b>	<b>0,94</b>	<b>///</b>

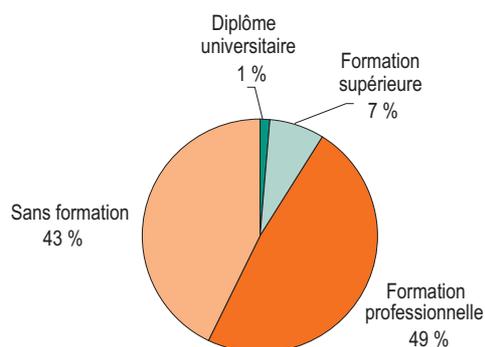
Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

#### Emplois

Les emplois relatifs au personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement, etc.) ne sont pas inclus dans la statistique. Il en est de même du personnel extérieur employé par des entreprises mandatées par les EMS, pour les services de restauration et de nettoyage, notamment.

#### G 03.06 Répartition des postes en équivalent plein temps dans les EMS selon le niveau de formation, en 2004

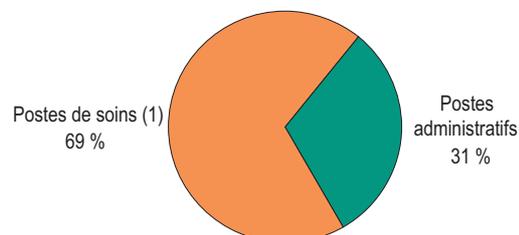
Situation au 31 décembre Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

#### G 03.07 Répartition des postes en équivalent plein temps dans les EMS selon le type de prestation, en 2004

Situation au 31 décembre Canton de Genève



(1) Postes de soins au sens large, y compris conseils, services sociaux et d'occupation.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

### T 03.06 Nombre de postes par rapport au nombre de lits disponibles dans les EMS, depuis 1995 (1)

Situation au 31 décembre	Canton de Genève									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (2)	2003	2004
Nombre de lits disponibles	3 536	3 459	3 497	3 544	3 406	3 410	3 344	3 289	3 316	3 316
Total des postes en équivalent plein temps	2 676	2 648	2 679	2 732	2 760	2 813	2 778	2 935	3 041	3 071
dont postes de soins (3)	1 715	1 699	1 758	1 770	1 808	1 876	1 862	1 989	2 097	2 124
Postes par lit	0,76	0,77	0,77	0,77	0,81	0,82	0,83	0,89	0,92	0,93
dont postes de soins par lit (3)	0,49	0,49	0,50	0,50	0,53	0,55	0,56	0,60	0,63	0,64

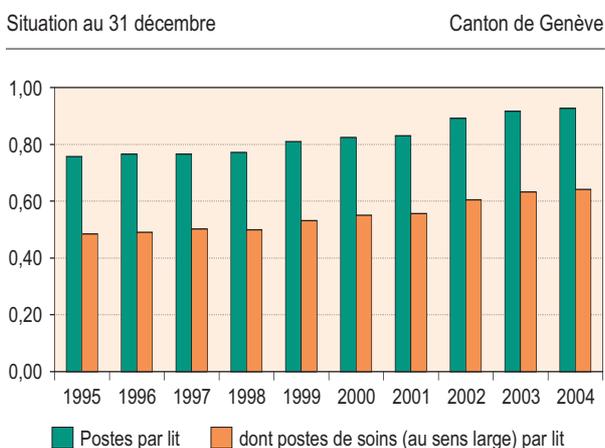
(1) En 1995 et 1996, sans réponse de quelques EMS.

(2) L'augmentation observée en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés; les remplaçants présents au 31.12 sont désormais inclus au même titre que les titulaires.

(3) Postes de soins au sens large, y compris conseils, services sociaux et d'occupation.

Source : DGAS - Statistique du réseau socio-gérontologique genevois / OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers (dès 1997)

### G 03.08 Nombre de postes par rapport au nombre de lits disponibles dans les EMS, depuis 1995 (1)



(1) L'augmentation observée en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés; les remplaçants présents au 31.12. sont désormais inclus au même titre que les titulaires.

Source : DGAS - Statistique du réseau socio-gérontologique genevois / OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers (dès 1997)

#### Le nombre de postes par lit en hausse

Le nombre de postes par lit a eu tendance à augmenter ces dernières années : il passe de 0,76 en 1995 à 0,93 en 2004. Cette hausse est essentiellement due au nombre de postes de soins (professions sociales comprises) par lit, qui passe de 0,49 en 1995 à 0,64 en 2004.

### 3.4 Comptes

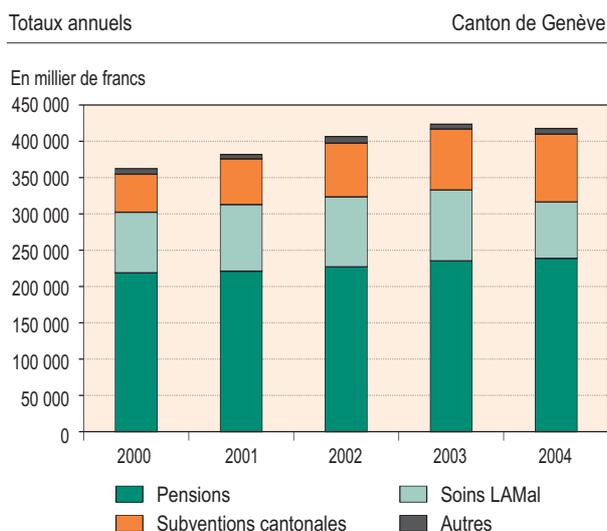
#### T 03.07 Comptabilité d'exploitation des EMS, en 2004

Totaux annuels	Canton de Genève	
	En millier de francs	En %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>411 035</b>	<b>100,0</b>
Personnel (y compris charges sociales)	278 434	67,7
Autres charges	96 226	23,4
Amortissements	8 392	2,0
Loyer, intérêts	27 983	6,8
<i>Coût annuel par résident</i>	<i>126,0</i>	<i>///</i>
<i>Charges de personnel par poste (EPT) (1)</i>	<i>90,7</i>	<i>///</i>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>417 909</b>	<b>100,0</b>
Pensions	238 670	57,1
Soins LAMal	78 030	18,7
Autres soins	2 671	0,6
Subventions cantonales	93 230	22,3
Autres (dons, legs)	5 308	1,3
<b>Résultat d'exploitation (produits moins charges)</b>	<b>6 874</b>	<b>///</b>
Résultat d'exploitation par rapport au total des produits d'exploitation	<i>///</i>	1,6

(1) Postes exprimés en équivalent plein temps (situation en fin d'année).

Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

#### G 03.09 Produits d'exploitation des EMS, depuis 2000



Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

#### Autres charges d'exploitation

Y compris honoraires divers (médecin, personnel externe spécialisé dans la restauration, le nettoyage, le blanchissage, etc.).

#### Coût annuel par résident

Total des charges / nombre de résidents au 31.12.

#### Charges de personnel par poste

Emplois exprimés en équivalent plein temps (situation en fin d'année). Non compris les postes relatifs au personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement, etc.).

#### Contribution de l'Etat aux produits d'exploitation des EMS

La contribution de l'Etat aux produits d'exploitation des EMS prend essentiellement deux formes :

- *Les subventions cantonales d'exploitation*  
Accordées selon la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (LEMS), du 3 octobre 1997, elles sont destinées à participer au financement des frais d'encadrement médico-social et sont modulées en fonction de la durée de soins requis par chaque résident (mesurée avec l'instrument PLAISIR).

- *Les prestations complémentaires cantonales à l'AVS / AI (PCC)*

De nombreuses personnes résidant en EMS ne disposent pas de ressources personnelles suffisantes (rentes AVS, allocations pour impotent, 2<sup>ème</sup> pilier, revenus de la fortune, ...) pour payer intégralement le prix de pension. Leurs ressources sont ainsi complétées par les prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC) à l'AVS/AI. Le montant de ces dernières n'est pas plafonné, afin de permettre aux bénéficiaires de s'acquitter de la totalité de la pension.

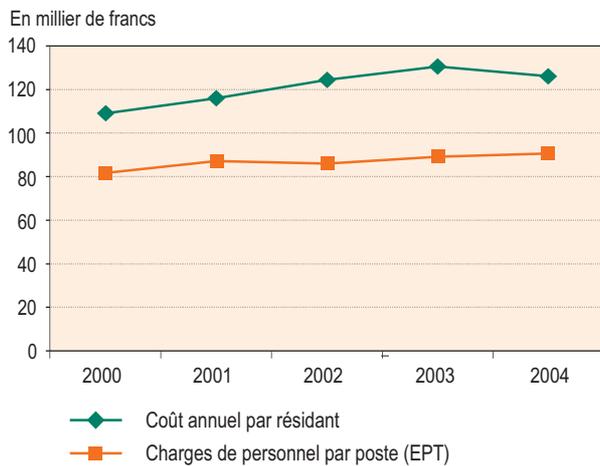
Ainsi, en 2004, les PCF et PCC versées par l'OCPA aux résidents des EMS genevois s'élèvent à 113 millions de francs (pour les personnes entrées en EMS au cours de l'année sous revue, sont prises en compte dans ce chiffre les prestations touchées durant l'ensemble de l'année et non seulement durant les mois passés à l'EMS).

#### Augmentation des subventions cantonales

En 2004, les produits d'exploitation s'élèvent à 418 millions de francs, dont 57 % proviennent des pensions payées par les résidents (y compris rentes AVS, prestations complémentaires cantonales et fédérales, allocations pour impotent), 19 % des assurances-maladies et 22 % des subventions cantonales. Ces parts, en 2000, étaient respectivement de 60 %, 23 % et 14 %. De 2000 à 2004, le montant des subventions cantonales passe de 52 à 93 millions de francs.

### G 03.10 Coût annuel par résident et charges de personnel par poste équivalent plein temps dans les EMS, depuis 2000

Totaux annuels Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT - Statistique des établissements de santé non hospitaliers

#### Dénombrement des employés

La diminution des charges de personnel par poste en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés. Les remplaçants présents au 31.12. sont désormais inclus dans la statistique au même titre que les titulaires.



## 4. Foyers de jour

### Contexte institutionnel et historique

Dans le cadre de la politique visant à encourager le maintien à domicile des personnes âgées, des foyers de jour se sont peu à peu mis en place dans différents secteurs du canton et de la ville.

L'activité poursuivie par les foyers de jour vise plus particulièrement à :

- développer le mieux-être de chacun en respectant son autonomie;
- rompre l'isolement, favoriser de nouvelles relations et activités;
- aider à surmonter une période difficile de la vie sur le plan affectif et/ou de la santé;
- retarder ou écourter une hospitalisation;
- familiariser à la vie communautaire les personnes âgées qui pourraient, un jour, être accueillies dans un établissement médico-social (EMS).

### Remarques méthodologiques

Les données relatives aux foyers de jour proviennent des tableaux de bord de la Direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS).

### Pour en savoir plus

#### Sites Internet

Office cantonal des personnes âgées (OCPA) :  
<http://www.geneve.ch/social/ocpa>,  
lien «Foyers de jour»

Office cantonal de la statistique (OCSTAT),  
domaine de la protection sociale :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «13. Protection sociale»

### 4.1 Infrastructure

Fin 2004, le canton de Genève compte 7 foyers de jour<sup>1</sup> qui accueillent des personnes âgées durant la journée, pour un total de 100 places autorisées. Chaque foyer dispose de 15 places, sauf un qui en compte 10. Le nombre de foyers et de places est stable depuis de nombreuses années. Les foyers desservent des secteurs déterminés du canton, mis à part le Relais Dumas, spécialisé dans l'accueil de personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une affection apparentée.

### 4.2 Clients

#### T 04.01 Clients des foyers de jour selon le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre		Canton de Genève	
	Effectif	En %	
0 - 64 ans	6	1,8	
65 - 69 ans	18	5,3	
70 - 74 ans	35	10,3	
75 - 79 ans	73	21,5	
80 - 84 ans	99	29,2	
85 - 89 ans	66	19,5	
90 - 94 ans	34	10,0	
95 - 99 ans	7	2,1	
100 ans ou plus	1	0,3	
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont</i> 65 - 79 ans	126	37,2	
80 ans ou plus	207	61,1	

Source : DGCASS

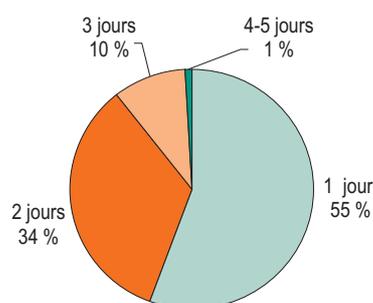
#### 339 personnes inscrites fin 2004

Le nombre de personnes inscrites dans un foyer de jour a eu tendance à augmenter ces dernières années. Il est passé de 268 fin 1995 à 339 fin 2004, avec une pointe à 348 fin 2002. En 2004, plus des trois cinquièmes des clients (61 %) ont 80 ans ou plus. Les femmes, dont le nombre s'élève à 242, en représentent près des trois quarts (71 %). La majorité des personnes (63 %) vit seule. L'âge, le sexe et la situation de ménage des personnes accueillies dans les foyers de jour ne varient que très peu au cours de ces dernières années.

<sup>1</sup> A savoir les foyers Butini, Le Caroubier, Aux 5 Colosses, Livada, Oasis, Relais Dumas, Soubeyran.

#### G 04.01 Répartition des clients des foyers de jour selon la fréquentation hebdomadaire, en 2004 (1)

Situation au 31 décembre Canton de Genève



(1) Jours inscrits sans tenir compte des journées réellement effectuées.

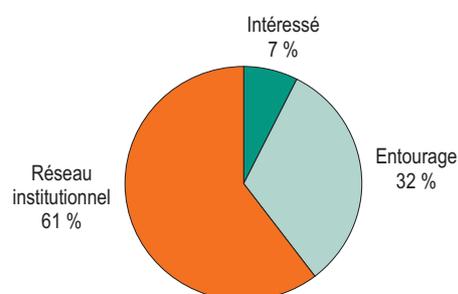
Source : DGCASS

*La plupart des clients ne se rendent au foyer de jour qu'une fois par semaine*

La majorité des clients (55 %) ne fréquentent leur foyer de jour qu'une fois par semaine. Ils ne sont que 11 % à se rendre au foyer au moins trois fois par semaine. Devant la demande croissante de places en foyer de jour, la plupart des foyers ont tendance à limiter la fréquentation hebdomadaire à un ou deux jours, pour être en mesure d'accueillir plus de monde. En 2000, la part des clients fréquentant leur foyer au moins trois fois par semaine s'élevait encore à 16 %.

#### G 04.02 Répartition des nouvelles admissions dans les foyers de jour, selon la provenance de la demande, en 2004

Totaux annuels Canton de Genève



Source : DGCASS

### 203 nouvelles admissions en 2004

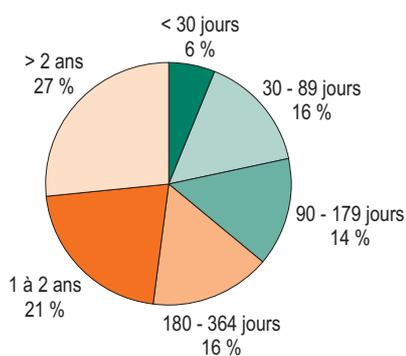
En 2004, les foyers de jour enregistrent 21 réadmissions et 203 nouvelles admissions<sup>1</sup>. Concernant les nouvelles admissions, seuls 7 % des clients ont pris eux-mêmes l'initiative de s'inscrire dans un foyer de jour, alors que dans 32 % des cas la demande d'inscription provient de l'entourage du client. Le réseau institutionnel représente pour sa part 61 % des demandes (33 % les services d'aide à domicile et services sociaux, 6 % les autres services ambulatoires, 5 % les médecins, 16 % les hôpitaux et cliniques et 1 % d'autres institutions).

### 225 sorties en 2004

Les foyers de jour comptabilisent 225 sorties en 2004. La plupart des clients cessent de fréquenter leur foyer de jour en raison d'une dégradation de leur état de santé. Ils sont ainsi 33 % à être hospitalisés pour une longue durée, alors que 23 % d'entre eux se voient contraints d'emménager dans un EMS. Par ailleurs, si 36 % des clients cessent de se rendre au foyer pour rester à domicile, c'est souvent en raison d'une péjoration de leur état de santé. Les décès représentent 6 % des sorties, alors que les autres motifs de sortie s'élèvent à 2 %.

### G 04.03 Répartition des clients sortis des foyers de jour, selon la durée de prise en charge, en 2004

Totaux annuels Canton de Genève



Source : DGCASS

En 2004, la durée moyenne de prise en charge des clients sortis durant l'année d'un foyer de jour s'élève à 585 jours, soit environ 1 an et 7 mois. Un peu plus d'un cinquième des clients (22 %) fréquentent leur foyer de jour pour une durée inférieure à 3 mois, alors qu'ils sont 48 % à s'y rendre durant au moins une année.

### T 04.02 Journées réalisées et taux d'occupation dans les foyers de jour, depuis 2000

Totaux annuels	Canton de Genève				
	2000	2001	2002	2003	2004
Journées réalisées	21 730	21 958	22 538	22 308	22 626
Taux d'occupation en % (1)	86,9	87,5	90,3	89,3	89,3

(1) Nombre de journées réalisées / capacité maximum des foyers.

Source : DGCASS

### En 2004, les foyers de jour réalisent 22 626 journées

Dès 2002, le nombre de journées d'accueil réalisées dépasse pour la première fois le cap des 22 000 et le taux d'occupation tourne désormais autour de 90 %. Il faut souligner que le taux d'occupation dépend en partie du taux d'absence (maladie, hospitalisation, vacances ou autre) des clients, qui est difficile à évaluer. Ainsi, en 2004, les foyers de jour ont enregistré quelque 4 400 journées d'absences sur environ 27 000 journées programmées. Les foyers anticipent ces absences en inscrivant un peu plus de clients que le nombre de places autorisées. Depuis quelques années, la demande croissante de la clientèle pour des places en foyer de jour a incité les foyers à mettre sur pied des listes d'attente.

#### Journées d'ouverture

Chaque foyer a ouvert en moyenne 254 jours en 2004. Depuis mai 2000, le Relais Dumas, comme les autres foyers, accueille ses clients 5 jours par semaine, au lieu de 4 précédemment.

<sup>1</sup> Les nouvelles admissions concernent tout nouveau client ou tout client reprenant la fréquentation du foyer après une absence de plus de 180 jours, alors que les réadmissions concernent tout client reprenant la fréquentation du foyer après une absence de plus de 60 jours, mais de moins de 180 jours.

### 4.3 Emploi

#### T 04.03 Emploi dans les foyers de jour, en 2004 (1)

Chiffres annuels	Canton de Genève	
	Effectif	En %
<b>Personnes employées au 31 décembre</b>	<b>68</b>	<b>100,0</b>
Hommes	23	33,8
Femmes	45	66,2
<b>Postes en équivalent plein temps (EPT) (1)</b>	<b>38,7</b>	<b>100,0</b>
Personnel des soins	4,1	10,6
Personnel paramédical et social	20,6	53,3
Services administratifs	5,3	13,7
Transports et service de maison	8,7	22,4
<b>Taux d'encadrement (2)</b>	<b>0,39</b>	<b>///</b>

(1) Somme des taux moyens d'activité durant l'année, y compris postes de stagiaires payés.

(2) Nombre de postes EPT / nombre de places autorisées.

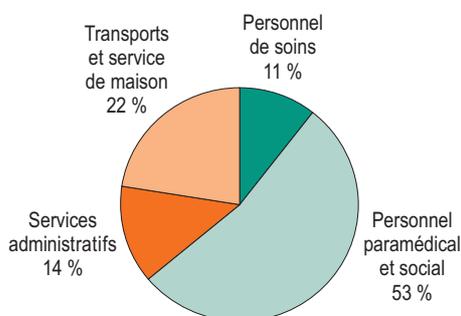
Source : DGCASS

#### Prépondérance du personnel social

Le personnel social occupe environ la moitié des postes (51 %) et représente 49 % des personnes employées. Une partie des tâches administratives est assurée par les organismes gestionnaires des foyers, ce qui explique le faible nombre de postes administratifs du tableau T 04.03.

#### G 04.04 Répartition des postes en équivalent plein temps dans les foyers de jour, selon le type de prestation, en 2004

Totaux annuels Canton de Genève



Source : DGCASS

#### Temps de travail

Le travail à temps partiel est très répandu dans les foyers : fin 2004, 9 personnes seulement travaillent à plein temps (90 % ou plus), contre 59 à temps partiel.

### 4.4 Comptes

#### T 04.04 Comptabilité d'exploitation des foyers de jour, en 2004

Totaux annuels	Canton de Genève	
	En millier de francs	En %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 580</b>	<b>100,0</b>
Personnel (1)	3 754	82,0
Autres charges	826	18,0
<i>Coût de la journée d'accueil (2)</i>	<i>0,202</i>	<i>///</i>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 389</b>	<b>100,0</b>
Recettes clients (forfaits journaliers)	806	18,4
Subventions fédérales	669	15,2
Subventions cantonales	2 657	60,5
Subventions communales	90	2,1
Autres (dons, legs, autres produits)	167	3,8
<b>Résultat d'exploitation (produits moins charges)</b>	<b>- 191</b>	<b>///</b>
Résultat d'exploitation par rapport au total des produits d'exploitation	///	-4,4

(1) Y compris charges sociales et honoraires divers.

(2) Total des charges / nombre de journées réalisées.

Source : DGCASS

En 2004, les charges d'exploitation s'élèvent à plus de 4,5 millions de francs

En 2004, les charges d'exploitation atteignent 4 580 milliers de francs, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2000. Les subventions fédérales, cantonales et communales représentent 78 % de l'ensemble des produits. Par ailleurs, la contribution du canton de Genève intervient également au niveau des recettes des clients. En effet, les bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS de l'OCPA peuvent se faire rembourser, sous condition de ressources insuffisantes, une partie du prix de la journée, lequel s'élève de 35 à 45 francs selon les foyers en 2004. A ce titre, fin 2004, 30 % des clients des foyers de jour reçoivent les prestations de l'OCPA.

## 5. Services d'aide et de soins à domicile

### Contexte institutionnel et historique

La loi sur l'aide à domicile (LADom), du 16 février 1992, vise à encourager, dans le cadre d'une politique globale de la santé, le développement de l'aide et des soins à domicile. Elle définit l'aide à domicile comme une activité ambulatoire qui s'adresse à des personnes dont l'état de santé, physique ou mental, exige des soins, des contrôles ou des aides, temporaires ou durables. Dans son cadre légal, l'aide à domicile comprend les traitements et les soins prescrits par un médecin, les soins infirmiers et corporels, les tâches d'économie ménagère, les prestations des services sociaux ainsi que les actions de prévention et d'éducation pour la santé.

En 1999, le domaine de l'aide et des soins à domicile a connu une restructuration importante, avec le regroupement de plusieurs services actifs dans le domaine en une seule entité : la **Fondation des services d'aide et de soins à domicile** (FSASD). La **Coopérative de soins infirmiers** (CSI), quant à elle, est restée indépendante; elle regroupe des infirmières indépendantes intervenant à domicile et en institution (hôpitaux, EMS, établissements pour personnes handicapées, ...). Parallèlement à cette restructuration, un nouveau modèle d'organisation de centres d'action sociale et de santé (CASS) s'est mis en place, dans le but de favoriser l'intégration des activités d'aide et de soins à domicile avec les activités d'action sociale.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur les CASS (LCASS), qui institue une Direction générale des CASS (DGCASS), actuellement rattachée au Département de l'économie et de la santé (DES), et qui définit l'organisation des CASS.

Chaque CASS est ainsi placé sous la responsabilité d'un administrateur et est composé d'un service d'accueil et d'unités offrant les prestations suivantes : aide et soins à domicile, action sociale individuelle et action sociale communautaire de proximité.

- Les **prestations d'aide et de soins à domicile** sont assurées par le personnel de la FSASD;
- l'**action sociale individuelle** est, en priorité, assurée par le personnel de l'Hospice général (HG), qui participe également aux actions sociales communautaires décidées par le CASS;
- l'**action sociale communautaire** de proximité est, en priorité, assurée par le personnel des communes.

Outre ces prestations décentralisées dans les CASS, les services de repas et de sécurité à domicile sont, quant à eux, centralisés à la FSASD.

### Remarques méthodologiques

Pour l'HG, dont l'activité consacrée aux personnes âgées est relativement marginale, seules des informations relatives à l'âge et au sexe de la clientèle sont

recensées dans ce présent rapport. Elles ne concernent que le domaine de l'action sociale (Revenu minimum cantonal d'aide sociale excepté) et recouvrent aussi bien des dossiers d'aide financière que des dossiers d'aide non financière. Il faut cependant noter que pour les personnes en âge AVS, l'HG ne fournit aucune aide financière. Les personnes âgées ayant besoin de ce type d'aide sont orientées vers l'OCPA ou, selon les cas, vers le Service social de la Ville de Genève (SSVG).

Concernant les personnes aidées par le SSVG, conformément à la nouvelle loi sur les CASS, les dossiers ont progressivement été transférés à l'HG. Les bénéficiaires sont donc désormais pris en charge par les assistants sociaux de l'unité d'action sociale individuelle des CASS pour ce qui concerne les conseils et l'aide sociale. Les aides financières ponctuelles restent, quant à elles, de la compétence du SSVG.

Le personnel des immeubles avec encadrement social pour personnes âgées employé par la FSASD (gérants et intendants sociaux, aides de salle à manger, permanents nocturnes) est compris dans le personnel de la FSASD recensé dans ce chapitre.

### Pour en savoir plus

#### Publications

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES. *Statistique de l'aide et des soins à domicile (Spitex) 2004*, Statistique de la sécurité sociale, Berne, 2005 (80 pages).

Disponible en téléchargement :

<http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>, liens «AVS», «Statistiques», «Statistique de l'aide et des soins à domicile»

#### Sites Internet

Centres d'action sociale et de santé (CASS) :  
<http://www.social-sante-ge.ch>

Coopérative de soins infirmiers (CSI) :  
<http://www.csi-ge.ch>

Hospice général (HG) :  
<http://www.hg-ge.ch>

Service social de la Ville de Genève (SSVG) :  
[http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/social\\_f.php](http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/social_f.php)

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la protection sociale :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «13. Protection sociale»

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), domaine de la santé :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «14. Santé»

## 5.1 Infrastructure

Les prestations de l'unité aide et soins de la FSASD et les prestations d'aide sociale de l'HG sont décentralisées dans les CASS. Le canton de Genève compte 22 CASS, dont 8 sont situés en ville de Genève.

Un certain nombre de ces CASS possède des antennes. Les services de repas et de sécurité à domicile sont, quant à eux, centralisés à la FSASD.

## 5.2 Clients

### T 05.01 Clients des services d'aide et de soins à domicile, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004 (1)

Situation au 31 décembre Canton de Genève

	FSASD			CSI			HG		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 - 64 ans	587	1 247	1 834	40	40	80	4 084	3 755	7 839
65 - 69 ans	172	391	563	3	11	14	31	50	81
70 - 74 ans	285	631	916	11	9	20	24	36	60
75 - 79 ans	354	1 046	1 400	15	14	29	19	36	55
80 - 84 ans	489	1 639	2 128	13	31	44	15	66	81
85 - 89 ans	388	1 212	1 600	14	31	45	11	44	55
90 - 94 ans	188	766	954	12	26	38	7	19	26
95 - 99 ans	46	175	221	1	14	15	1	7	8
100 ans ou plus	8	18	26	-	-	-	1	1	2
Age inconnu	-	-	-	3	3	6	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 517</b>	<b>7 125</b>	<b>9 642</b>	<b>112</b>	<b>179</b>	<b>291</b>	<b>4 193</b>	<b>4 014</b>	<b>8 207</b>
dont 65 - 79 ans	811	2 068	2 879	29	34	63	74	122	196
80 ans ou plus	1 119	3 810	4 929	40	102	142	35	137	172

(1) Pour les prestations d'aide à la FSASD et pour l'HG, il s'agit de dossiers (voir encadré ci-dessous).

Source : FSASD / CSI / HG

*Plus de la moitié des clients de la FSASD est âgée de 80 ans ou plus fin 2004*

Fin 2004, 9 642 personnes (dont 74 % de femmes) sont bénéficiaires des services de la FSASD. La grande majorité de la clientèle de cette institution (81 %) est âgée de 65 ans ou plus, et plus de la moitié (51 %) a atteint ou dépassé 80 ans à la date du relevé.

La clientèle de la CSI s'élève à 291 personnes fin 2004. 72 % des clients de la CSI dont l'âge est connu sont âgés de 65 ans ou plus. La clientèle âgée de 65 ans ou plus est en revanche très minoritaire à l'HG : elle ne représente que 4 % de l'effectif fin 2004, soit 368 personnes. L'OCPA prend en effet le relais de l'HG à l'âge AVS en ce qui concerne l'aide financière.

Relevons que l'enregistrement séparé des clients fréquentant les institutions d'aide et de soins à domicile ne permet pas de connaître, au total, la part des personnes faisant appel de manière simultanée aux prestations de la FSASD, de la CSI et de l'HG.

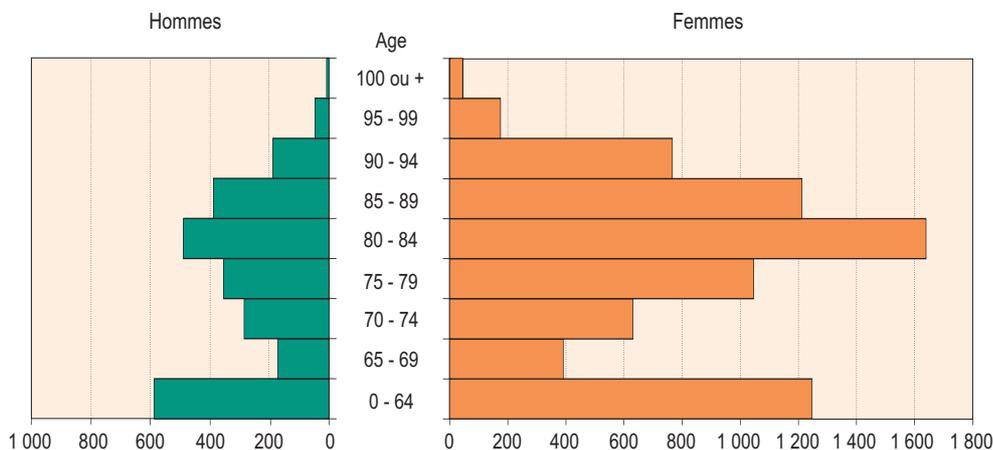
#### Dossier clientèle

En ce qui concerne les interventions de la FSASD pour des prestations d'aide (courses, ménage, garde, ...) dans des ménages de plus d'une personne, le dossier établi correspond aux caractéristiques de la personne prépondérante, c'est-à-dire la personne dont le problème a été la cause de l'intervention. Pour des prestations de soins, par contre, un dossier est établi pour chaque membre du ménage ayant recours au service. Quant à l'HG, la statistique des clients renseigne sur le nombre de dossiers. Ainsi, une seule personne de référence est définie pour les ménages de plus d'une personne.

### G 05.01 Clients de la FSASD selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004 (1)

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



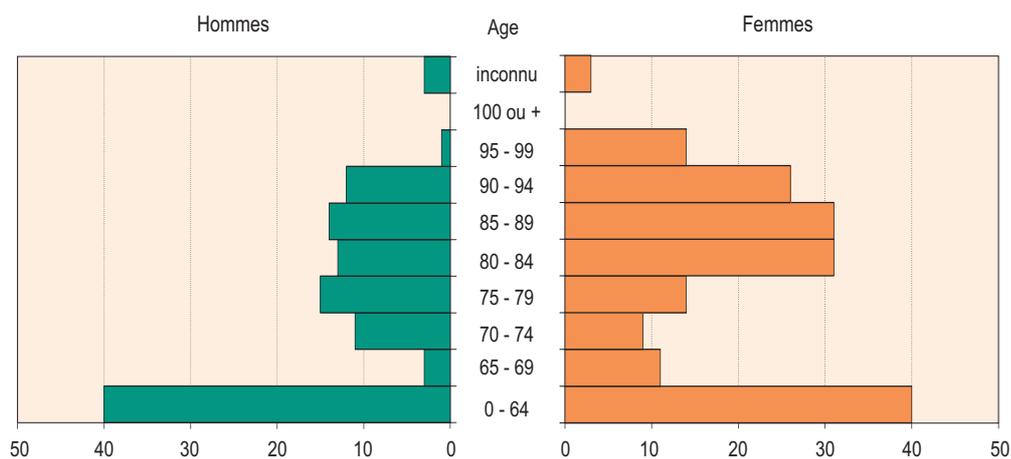
(1) Pour les prestations d'aide, il s'agit de dossiers (voir encadré page 36).

Source : FSASD

### G 05.02 Clients de la CSI selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève



Source : CSI

**T 05.02 Clients de la FSASD et population résidente, selon le type de prestation et le groupe d'âges, en 2004 (1) (2)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Population résidente	Clients de la FSASD							Clients de la FSASD en % de la population résidente						
		Aide	Soins de base	Soins infirmiers	Ergo-thérapie	Repas	Sécurité	Ensemble (3)	Aide	Soins de base	Soins infirmiers	Ergo-thérapie	Repas	Sécurité	Ensemble (3)
0 - 64 ans	374 957	1 244	245	678	87	171	134	1 834	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5
65 - 79 ans	45 993	1 739	603	1 111	90	529	677	2 879	3,8	1,3	2,4	0,2	1,2	1,5	6,3
80 - 89 ans	14 174	2 035	1 051	1 565	88	828	1 566	3 728	14,4	7,4	11,0	0,6	5,8	11,0	26,3
90 ans ou plus	3 359	606	441	568	26	296	694	1 201	18,0	13,1	16,9	0,8	8,8	20,7	35,8
Total	438 483	5 624	2 340	3 922	291	1 824	3 071	9 642	1,3	0,5	0,9	0,1	0,4	0,7	2,2

(1) Pour les prestations d'aide, il s'agit de dossiers (voir encadré page 36).

(2) Les prestations de soins ont été détaillées en soins de base (hygiène corporelle, habillage, bandage des jambes, etc.), soins infirmiers et ergothérapie.

(3) Le total des clients ne correspond pas à l'addition des clients des différentes prestations, certains clients bénéficiant de plusieurs types de prestation.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population / FSASD

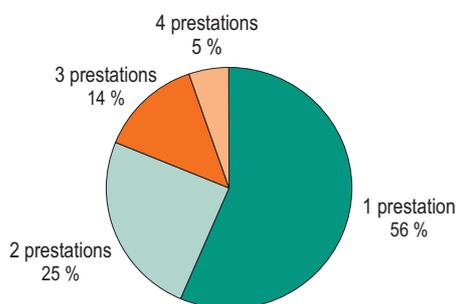
Fin 2004, plus du tiers de la population résidente âgée de 90 ans ou plus reçoit les services de la FSASD

Fin 2004, un peu plus du quart (26 %) de la population résidente du canton de Genève âgée de 80 à 89 ans bénéficie des services de la FSASD ; cette part s'élève à 36 % pour les 90 ans ou plus. Pour ces derniers, les prestations de sécurité (21 % de la population) et d'aide (18 % de la population) sont les plus demandées.

**G 05.03 Répartition des clients de la FSASD selon le nombre de prestations reçues, en 2004 (1)**

Totaux annuels

Canton de Genève



(1) Pour les prestations d'aide, il s'agit de dossiers (voir encadré page 36).

Source : FSASD

**Les prestations de la FSASD**

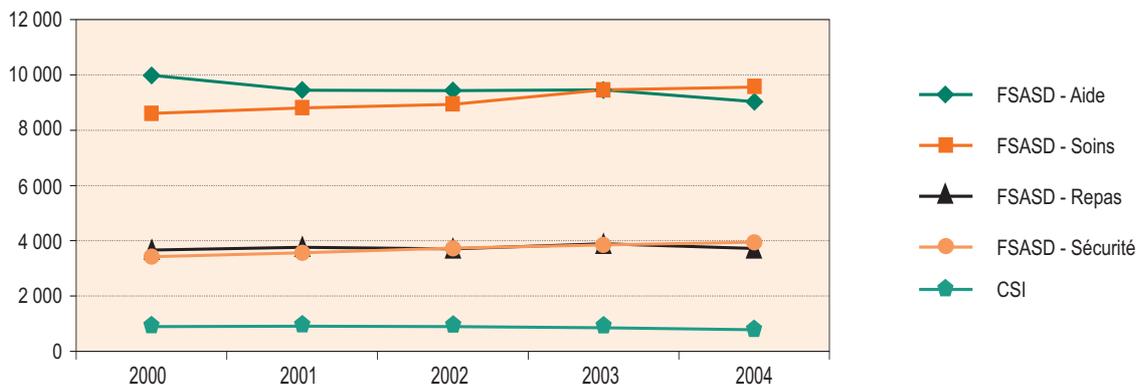
Les prestations de la FSASD sont regroupées selon les quatre types suivants :

- aide : entretien du ménage et du linge, grands nettoyages, courses, accompagnement chez le médecin, etc.;
- soins : soins de base (hygiène corporelle, habillage, bandage des jambes, ...), soins infirmiers et ergothérapie;
- repas : livraison de repas à domicile, conseils en diététique;
- sécurité : installation d'appareils de sécurité et de systèmes de signalisation lumineuse reliés au téléphone, mise à disposition de bracelets émetteurs.

### G 05.04 Clients de la FSASD et de la CSI suivis durant l'année, selon le type de prestation, depuis 2000 (1)

Totaux annuels

Canton de Genève



(1) Pour les prestations d'aide de la FSASD, il s'agit de dossiers (voir encadré page 36).

Source : FSASD / CSI

### T 05.03 Activité de la FSASD et de la CSI, depuis 2000

Totaux annuels

Canton de Genève

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Heures de prestations</b>					
FSASD - aide	470 918	442 250	437 869	434 148	423 129
dont clients de 65 ans ou plus, en %	69,8	69,5	69,6	71,3	71,6
FSASD - soins (1)	249 940	265 326	272 950	292 785	322 334
dont clients de 65 ans ou plus, en %	76,1	74,5	74,9	75,7	74,6
CSI - soins à domicile	21 270	25 332	21 510	17 628	18 188
dont clients de 65 ans ou plus, en %	...	73,3	...	63,3	70,6
CSI - veilles privées à domicile	1 299	609	626	635	1 809
<b>Repas livrés</b>					
FSASD - repas	363 569	374 722	389 127	389 352	383 687
dont clients de 65 ans ou plus, en %	87,6	88,0	87,2	88,2	88,2

(1) Les soins comprennent les soins infirmiers, les soins de base et l'ergothérapie.

Source : FSASD / CSI

## 5.3 Emploi

### T 05.04 Emploi à la FSASD, en 2004

Situation au 31 décembre	Canton de Genève	
	Effectif	En %
<b>Personnes employées</b>	<b>1 797</b>	<b>100,0</b>
Hommes	216	12,0
Femmes	1 581	88,0
<b>Postes en équivalent plein temps (EPT)</b>	<b>1 313,3</b>	<b>100,0</b>
<i>Postes de terrain</i>	1 217,5	92,7
Personnel soignant des secteurs de soins (1)	681,1	51,9
Professions sociales (2)	536,4	40,8
<i>Postes administratifs</i>	95,8	7,3
Services administratifs	81,3	6,2
Economat et transports	13,5	1,0
Services techniques	1,0	0,1

(1) Infirmières, ergothérapeutes, aides familiales, aides soignantes, aides extra-hospitalières et auxiliaires.

(2) Aides à domicile, chargées d'évaluation, livreurs de repas, gérants et intendants sociaux, collaborateurs sociaux et permanents nocturnes des immeubles pour personnes âgées, nettoyeurs, ...

Source : FSASD

### 1 797 personnes employées à la FSASD fin 2004

La FSASD emploie 1 797 personnes fin 2004, représentant 1 313 postes EPT (1 208 postes EPT fin 2000). La très grande majorité du personnel est féminin (88 %) et 79 % du personnel travaille à temps partiel (taux d'activité inférieur à 90 %).

La CSI, quant à elle, occupe 7 personnes au siège de l'institution fin 2004. En 2004, 146 infirmières ont travaillé par l'intermédiaire de cette coopérative, dont 51 dans les soins à domicile et 121 pour des remplacements dans les institutions, 26 infirmières se partageant entre ces deux types d'activité.

#### Personnel de la DGCASS

Les administrateurs et les secrétaires-réceptionnistes des CASS ne sont pas comptabilisés dans le tableau T 05.04, car ils dépendent de la DGCASS. Fin 2004, les CASS occupent 13 administrateurs représentant 12,5 postes EPT et 58 secrétaires-réceptionnistes représentant 41,6 postes EPT.

## 5.4 Comptes

### T 05.05 Comptabilité d'exploitation de la FSASD et de la CSI, en 2004

Totaux annuels	Canton de Genève			
	FSASD		CSI	
	En millier de francs	En %	En millier de francs	En %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>147 982</b>	<b>100,0</b>	<b>865</b>	<b>100,0</b>
Personnel (y compris charges sociales) (1)	134 543	90,9	589	68,1
Autres charges	13 439	9,1	276	31,9
<i>Charges de personnel par poste (EPT) (2)</i>	102,4	///	///	///
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>147 567</b>	<b>100,0</b>	<b>824</b>	<b>100,0</b>
Recettes clients	36 524	24,8	486	59,0
Subventions fédérales	25 050	17,0	-	-
Subventions cantonales	83 816	56,8	337	40,9
Subventions communales	-	-	-	-
Autres	2 177	1,5	1	0,1
<b>Résultat d'exploitation (produits moins charges)</b>	<b>- 415</b>	<b>///</b>	<b>- 41</b>	<b>///</b>
Résultat d'exploitation par rapport au total des produits d'exploitation	///	-0,3	///	-4,9

(1) Y compris frais de déplacements et de formation. La masse salariale des infirmières indépendantes travaillant pour la CSI n'est pas comprise.

(2) Postes exprimés en équivalent plein temps (situation en fin d'année).

Source : FSASD / CSI

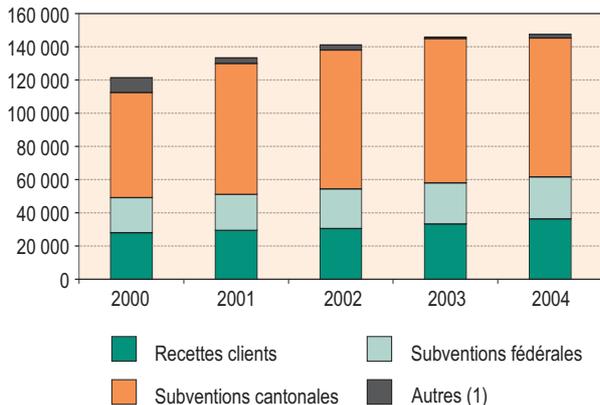
#### Répartition des produits

A la FSASD, la participation financière des clients est relativement faible, les subventions représentant les trois quarts du total des revenus (74 %). En revanche, à la CSI, les prestations propres de la coopérative sont couvertes majoritairement par les frais administratifs facturés aux clients institutionnels et les rétrocessions faites par les infirmières (59 %).

**G 05.05 Produits d'exploitation de la FSASD, depuis 2000**

Totaux annuels Canton de Genève

En millier de francs



(1) Jusqu'en 2003, y compris subventions communales. L'importance de la rubrique «Autres» en 2000, par rapport aux autres années, s'explique principalement par une importante dissolution des réserves cette année-là.

Source : FSASD

*Augmentation des subventions cantonales*

En 2004, les produits d'exploitation de la FSASD s'élèvent à 148 millions de francs, dont 25 % proviennent des recettes de la clientèle, 57 % des subventions cantonales et 17 % des subventions fédérales. En 2000, ces parts étaient respectivement de 23 %, 52 % et 17 %. De 2000 à 2004, le montant des subventions cantonales passe de 63 à 84 millions de francs. Les subventions communales ont été supprimées en 2004. Elles représentaient encore 2,2 % des produits en 2000.



## 6. Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

### Contexte institutionnel et historique

Les immeubles avec encadrement social pour personnes âgées (anciennement D2), construits par l'Etat de Genève, par des communes ou par des fondations privées, avec l'aide du canton et de la Confédération, s'intègrent dans le cadre de la politique globale du logement des personnes âgées et du maintien à domicile.

Ces immeubles sont principalement destinés à des personnes en âge AVS, capables d'accomplir les actes de la vie quotidienne. Les personnes en âge non AVS souffrant d'un handicap (psychique ou physique) peuvent également être admises comme locataires après obtention d'une dérogation.

Les immeubles sont constitués de logements indépendants, ainsi que de locaux communs pour différentes activités d'animation. Conçus sans barrières architecturales, ils sont équipés d'un système d'appel individuel et assurent une permanence nocturne (veilleur de nuit). De plus, une aide sociale est fournie, ainsi qu'une intendance pour les achats, les dépannages pratiques et l'accompagnement des personnes handicapées. Une animation socio-culturelle est également proposée aux locataires.

### Remarques méthodologiques

Les données relatives aux immeubles avec encadrement social pour personnes âgées concernant l'infrastructure et les locataires proviennent des tableaux de bord de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). Les comptes des immeubles, quant à eux, émanent directement des entités propriétaires (communes ou fondations immobilières).

En plus des 17 immeubles avec encadrement social recensés dans le présent rapport, il existe 14 autres immeubles destinés principalement aux personnes âgées, et dont certains possèdent l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées ci-dessus. Leurs données ne sont pas encore disponibles, raison pour laquelle ils ne sont pas pris en compte dans l'analyse ci-après.

### Pour en savoir plus

#### Sites Internet

Office cantonal des personnes âgées (OCPA) :  
<http://www.geneve.ch/social/ocpa>, lien  
«logements pour personnes âgées»

Office cantonal de la statistique (OCSTAT),  
domaine de la protection sociale :  
<http://www.geneve.ch/statistique>, liens «Les statistiques – 21 domaines», «13. Protection sociale»

## 6.1 Infrastructure

Fin 2004, le canton de Genève compte 17 immeubles<sup>1</sup> avec encadrement social pour personnes âgées (anciennement D2). Si le nombre d'immeubles est stable depuis plusieurs années, le nombre de loge-

ments, quant à lui, a légèrement diminué. Il est passé de 1 127 en 2000 à 1 094 en 2004, en raison d'un changement d'affectation d'une partie des appartements d'un des immeubles.

## 6.2 Locataires

### T 06.01 Locataires des immeubles avec encadrement social pour personnes âgées et population résidente, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Locataires des immeubles			Population résidente			Locataires des immeubles en % de la population résidente		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 - 64 ans	33	62	95	185 089	189 868	374 957	0,0	0,0	0,0
65 - 69 ans	41	69	110	8 403	9 659	18 062	0,5	0,7	0,6
70 - 74 ans	61	112	173	6 692	8 761	15 453	0,9	1,3	1,1
75 - 79 ans	56	146	202	5 021	7 457	12 478	1,1	2,0	1,6
80 - 84 ans	70	204	274	3 370	6 032	9 402	2,1	3,4	2,9
85 - 89 ans	31	144	175	1 461	3 311	4 772	2,1	4,3	3,7
90 - 94 ans	17	75	92	611	1 965	2 576	2,8	3,8	3,6
95 - 99 ans	4	17	21	134	560	694	3,0	3,0	3,0
100 ans ou plus	-	3	3	16	73	89	-	4,1	3,4
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>832</b>	<b>1 145</b>	<b>210 797</b>	<b>227 686</b>	<b>438 483</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
<i>dont</i> 65 - 79 ans	158	327	485	20 116	25 877	45 993	0,8	1,3	1,1
80 ans ou plus	122	443	565	5 592	11 941	17 533	2,2	3,7	3,2

Source : FSASD / OCSTAT - Statistique cantonale de la population

#### Fin 2004, les immeubles pour personnes âgées comptent 1 145 locataires

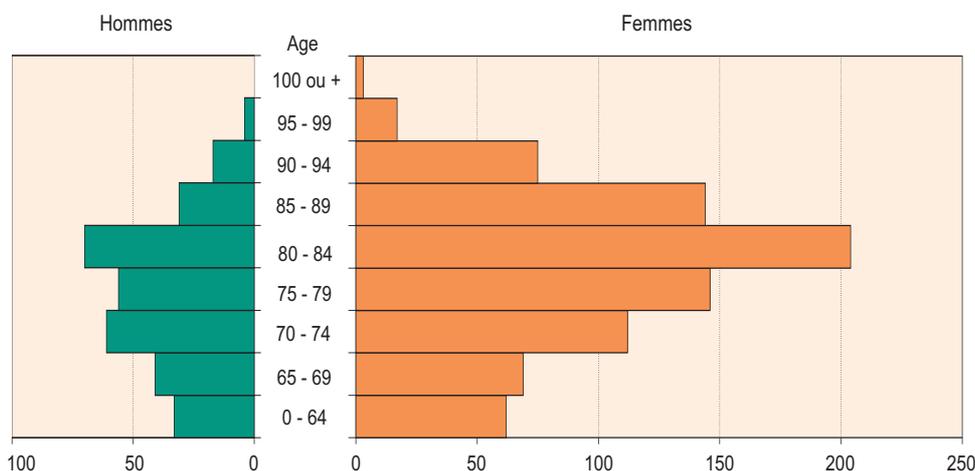
Fin 2004, 1 145 locataires sont recensés dans les immeubles avec encadrement social pour personnes âgées. Près de la moitié (49 %) d'entre eux est âgée de 80 ans ou plus, alors que 10 % atteignent 90 ans. L'âge moyen des locataires s'établit à 78 ans (76 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes). Les femmes représentent trois quarts (73 %) des locataires. Elles sont pour la plupart veuves (55 %), alors que seuls 19 % des locataires masculins sont veufs. Les 81 % des locataires vivent seuls. Fin 2004, un peu plus de 3 % de la population du canton âgée de 80 ans ou plus vit dans un immeuble avec encadrement social pour personnes âgées. Ces cinq dernières années, le nombre de locataires est resté stable.

<sup>1</sup> A savoir les immeubles Ansermet, Arc-en-Ville, Arénières, Avanchets, Bernex, Carouge-Centre, Chapelly, Chêne-Bourg, Chevillarde, Florimontaine, Franchises, Jumelles, Lignon, Onex III, Palettes, Rassés et Repos.

### G 06.01 Locataires des immeubles avec encadrement social pour personnes âgées, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2004

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

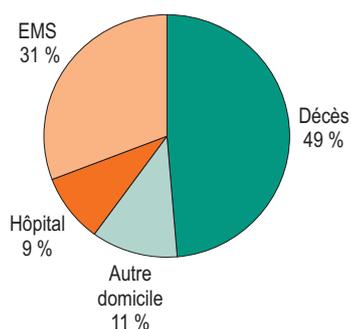


Source : FSASD

### G 06.02 Répartition des sorties définitives des immeubles, selon la cause ou la destination des locataires, en 2004

Totaux annuels

Canton de Genève



Source : FSASD

#### Entrées et sorties

En 2004, 126 personnes ont emménagé dans l'un des 17 immeubles avec encadrement social du canton, alors que 140 personnes ont résilié leur bail. La grande majorité (79 %) des nouveaux locataires vient directement d'un logement privé sans encadrement. Pour 60 % des locataires entrés en 2004, la durée d'attente n'a pas excédé 3 mois; 14 % ont attendu plus d'une année.

En ce qui concerne les sorties des immeubles avec encadrement social, la raison la plus fréquente est le décès (49 %), suivi du placement en EMS (31 %).

#### Hospitalisations

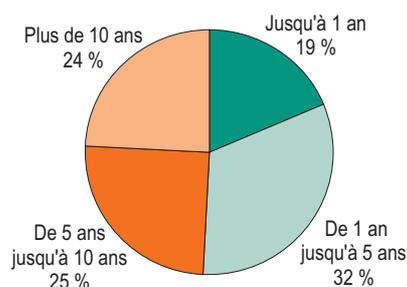
Les locataires des immeubles avec encadrement social ont effectué 511 séjours hospitaliers en 2004. Cela représente près d'une hospitalisation pour deux locataires en moyenne sur l'année. Une même personne peut être hospitalisée plusieurs fois dans l'année.

#### Logements non occupés

Fin 2004, le taux de logements non occupés dans les immeubles avec encadrement social s'élève à 3 %. La plupart des logements disponibles (24 sur 33) se situe dans un seul immeuble, qui a subi des travaux importants de 2002 à 2004. Les appartements libres n'ont pas été reloués durant cette période.

**G 06.03 Répartition des sorties définitives des immeubles, selon la durée de séjour des locataires, en 2004**

Totaux annuels Canton de Genève



Source : FSASD

Parmi les locataires ayant quitté leur logement en 2004, 24 % y avaient vécu plus de 10 ans

Près de la moitié des locataires sortis en 2004 a occupé son logement durant plus de 5 ans (49 %), et près du quart (24 %) y est resté domicilié durant plus de 10 ans.

**T 06.02 Locataires bénéficiaires des services d'aide à domicile, selon le type de prestations et la fréquence, en 2004**

Situation au 31 décembre Canton de Genève

	Aide de ménage FSASD ou autre		Soins FSASD		Repas à domicile FSASD	
<b>Locataires suivis</b>	<b>462</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
dont au minimum une fois par semaine	380	244	244	244	47	47
au minimum une fois par mois	76	26	26	26	15	15
quelques fois par année	6	33	33	33	16	16

Source : FSASD

Fin 2004, deux locataires sur cinq utilisent les services d'une aide ménagère

Fin 2004, 40 % des 1 145 locataires des immeubles avec encadrement social font appel à une aide ménagère et un peu plus du quart (26 %) à du personnel soignant de la FSASD. Notons en outre que 408 locataires sont équipés d'un appareil Téléalarm, ce qui représente 36 % de l'ensemble des locataires.

En ce qui concerne la vie communautaire, 54 % des locataires fréquentent à l'occasion la salle à manger de leur immeuble (seuls 2 immeubles ne possèdent pas de salle à manger commune), dont plus de la moitié (57 %) au moins une fois par semaine. En outre, sept personnes sur dix (67 %) participent aux activités sociales et culturelles proposées, dont près d'un tiers (31 %) au moins une fois par semaine.

**Bénéficiaires de l'OCPA**

Fin 2004, 45 % des locataires des immeubles avec encadrement social, soit 520 personnes, reçoivent les prestations de l'OCPA.

### 6.3 Emploi

Plusieurs types de personnel interviennent dans les immeubles avec encadrement social pour personnes âgées :

- le personnel d'encadrement social, employé principalement par la FSASD et directement rattaché aux immeubles (gérants et intendants sociaux, aides de salle à manger et permanents nocturnes). Le personnel employé par la FSASD représente 98 personnes pour 48 postes fin 2004;
- le personnel extérieur venant prodiguer de l'aide ou/et des soins à domicile aux locataires, qui est comptabilisé dans l'institution ou le service qui l'emploie (FSASD, CSI, etc.);
- le personnel lié par un contrat de travail à la fondation propriétaire de l'immeuble, essentiellement du personnel administratif et technique, dont le coût apparaît dans le tableau T 06.03.

### 6.4 Comptes

#### T 06.03 Comptabilité d'exploitation des immeubles avec encadrement social pour personnes âgées, en 2004

Totaux annuels	Canton de Genève	
	En millier de francs	En %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>9 782</b>	<b>100,0</b>
Personnel (1)	1 347	13,8
Autres charges	8 435	86,2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>9 481</b>	<b>100,0</b>
Loyers	8 011	84,5
Subventions HBM et HLM (2)	1 130	11,9
Autres produits	340	3,6
<b>Résultat d'exploitation</b> (produits moins charges)	<b>- 301</b>	<b>///</b>

(1) Y compris charges sociales et honoraires divers.

(2) Concerne 7 immeubles sur 17.

Source : Communes et fondations immobilières propriétaires des immeubles

En 2004, les charges d'exploitation s'élèvent à près de 10 millions de francs

En 2004, les charges d'exploitation atteignent 9 782 milliers de francs. Le faible pourcentage des frais de personnel sur le total des charges s'explique par le fait que la statistique financière des immeubles pour personnes âgées ne considère que les frais de personnel lié par un contrat de travail à la fondation propriétaire de l'immeuble (principalement du personnel administratif et technique) et ne prend pas en considération le personnel d'encadrement social employé par la FSASD (gérants et intendants sociaux, aides de salle à manger et permanents nocturnes).



## 7. Prestations sociales

### 7.1 Rentes et allocations de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) / Allocations pour impotent de l'AVS

#### Contexte institutionnel

##### Rentes et allocations de l'AVS

Les prestations de l'AVS sont destinées à couvrir les besoins vitaux; elles ne représentent donc qu'une partie du système de protection pour la vieillesse et les survivants. L'AVS est en effet, avec les prestations complémentaires, le premier des trois piliers prévus par la Constitution fédérale (deuxième pilier : prévoyance professionnelle; troisième pilier : prévoyance personnelle).

Peuvent prétendre à une **rente ordinaire de l'AVS** tous les ayants droit auxquels il est possible de porter en compte au moins une année de revenus, de bonifications pour tâches éducatives ou pour tâches d'assistance, ou leurs survivants. Lorsque certaines conditions d'assurance et de cotisations ne sont pas remplies, les assurés suisses domiciliés en Suisse ont droit à une **rente extraordinaire de l'AVS**.

##### Allocations pour impotent de l'AVS

Des allocations pour impotent (personne ayant besoin d'aide pour effectuer les actes ordinaires de la vie quotidienne tels que se laver, s'habiller ou manger) sont allouées à certains bénéficiaires de rentes de l'AVS domiciliés en Suisse. Ces allocataires présentent soit une impotence moyenne ou grave, selon les critères de l'AI, pendant 360 jours au moins et demeurent impotents, soit étaient au bénéfice d'une allocation pour impotent de l'AI jusqu'à l'âge de l'AVS.

L'allocation pour impotence moyenne se monte à 50% de la rente de vieillesse minimum, celle pour l'impotence grave à 80% de la rente de vieillesse minimum.

L'impotence et ses degrés sont définis de manière identique dans le cadre de l'AVS et de l'AI. Précisons que les personnes qui touchent une allocation pour impotent de l'AVS ne peuvent bénéficier simultanément d'une allocation pour impotent de l'AI : les doubles comptes ne sont donc pas possibles.

#### Remarques méthodologiques

L'âge de la retraite<sup>1</sup> est, en 2004, de 63 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes.

##### Rentes et allocations de l'AVS

Le lien entre nombre de bénéficiaires et nombre de rentes n'est pas évident en raison des modalités de versement des rentes.

<sup>1</sup> Selon les dispositions transitoires de la loi, l'âge à la retraite des femmes est passé de 62 à 63 ans en 2001; il a été porté à 64 ans en 2005.

La 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS, 2<sup>ème</sup> phase, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997, ne connaît que des rentes individuelles pour les nouveaux bénéficiaires; elle a introduit les rentes de veufs et supprimé les rentes de couples (sauf en cas de droits acquis dans le cadre de l'assurance-invalidité).

Les rentes individuelles nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et versées aux personnes mariées sont comptées sous les rubriques «hommes» et «femmes», chacun des bénéficiaires recevant sa propre rente; les anciennes rentes de couples fixées par la loi en vigueur jusqu'à la 9<sup>ème</sup> révision de l'AVS ont continué d'être versées jusqu'à fin 2000 avant d'être transférées, à partir de 2001, dans le régime des rentes individuelles (splitting).

##### Allocations pour impotent de l'AVS

Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre d'allocations.

Suite à l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> révision de l'AI au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les montants des allocations pour impotent sont désormais fonction du lieu de résidence : les assurés majeurs qui résident à la maison touchent le double de ceux vivant en home.

#### Pour en savoir plus

##### Publications

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES. *Statistique de l'AVS 2004*, Statistiques de la sécurité sociale, Berne, 2004 (77 pages).

Disponible en téléchargement : <http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>, liens «AVS», «Statistiques», «Statistique de l'AVS»

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES. *Statistique des assurances sociales suisses 2004, Comptes globaux, résultats principaux, séries AVS, AI, PC, PP, AM, AA, APG, AC, AF*, Berne, 2004 (260 pages).

Disponible en téléchargement : <http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>, liens «Assurances sociales/pratique», «Assurances sociales», «Statistiques», «Compte global»

##### Sites Internet

AVS-AI Suisse : <http://www.avs-ai.ch/Home-F/home-f.html>

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) : <http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>

**T 07.01 Rentes de l'AVS, selon le genre, en 2004 (1)**

Situation en janvier	Canton de Genève		
	Nombre	En %	Montant mensuel (en millier de francs)
Rentes de vieillesse	63 838	91,0	103 123
Hommes	24 146	34,4	37 769
Femmes	39 692	56,6	65 354
Rentes complémentaires	1 942	2,8	1 072
pour époux	28	0,0	11
pour épouse	1 008	1,4	512
pour enfant	906	1,3	549
Rentes de survivants	4 346	6,2	4 748
de veuf	105	0,1	121
de veuve	2 494	3,6	3 522
d'orphelin	1 747	2,5	1 105
<b>Total</b>	<b>70 126</b>	<b>100,0</b>	<b>108 942</b>

(1) Rentes ordinaires et extraordinaires.

Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

*Rentes ordinaires de l'AVS*

En 2004, les montants mensuels des rentes complètes ordinaires de l'AVS s'élevaient :

- pour les rentes de **vieillesse** à un minimum de 1 055 francs et un maximum de 2 110 francs; pour les **personnes mariées**, si les deux conjoints touchent chacun une rente de vieillesse ou d'invalidité, la somme de ces rentes est plafonnée à une fois et demie la rente vieillesse maximale (le plafond maximum est de 3 165 francs);
- pour les rentes de **veuve** et de **veuf** à un minimum de 844 francs et un maximum de 1 688 francs.

**La rente complémentaire de l'AVS**

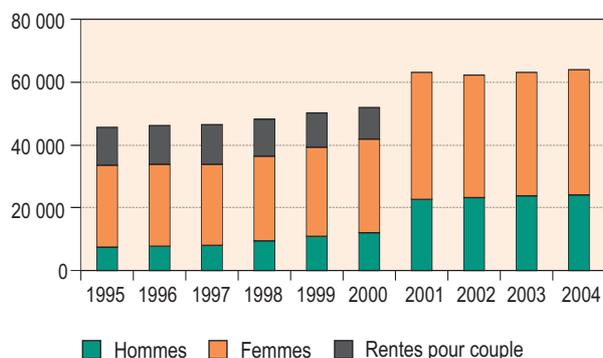
- pour **conjoint** (épouse ou époux; 30 % de la rente de vieillesse) a été supprimée effectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (juridiquement au 1<sup>er</sup> janvier 1997, effet de la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS), sous réserve des droits acquis (lorsque l'épouse est née en 1941 ou avant ou lorsqu'une rente complémentaire de l'AI a été versée auparavant). La rente complémentaire de l'AVS et celle de l'AI perçue dans l'AVS cessent lorsque les deux conjoints ont droit à une rente AVS/AI;
- pour **enfant** (40 % de la rente de vieillesse) est versée aux personnes au bénéfice d'une rente de l'AVS pour chacun des enfants qui n'ont pas accompli leur 18<sup>ème</sup> année, ou leur 25<sup>ème</sup> année s'ils sont en formation. Si les deux parents ont droit à une rente pour enfant, deux rentes pour enfant sont versées (elles sont réduites à 60 % de la rente de vieillesse maximale).

**La rente survivant de l'AVS comprend**

- la rente de **veuve** ou de **veuf** (80 % de la rente de vieillesse) versée au conjoint survivant qui, lors du décès, a un ou plusieurs enfants. Pour les veufs, le droit à la rente s'éteint lorsque le dernier enfant atteint l'âge de 18 ans. Les veuves sans enfant ont droit à une rente pour autant que, lors du décès du conjoint, elles aient atteint 45 ans et aient été mariées pendant 5 ans au moins. On tient compte le cas échéant de la durée de plusieurs mariages. Le droit à la rente de veuve ou de veuf s'éteint lors d'un remariage, mais renaît si ce mariage est dissous moins de dix ans après sa conclusion. Enfin, signalons que, sous certaines conditions, ce droit est aussi octroyé aux femmes ou aux hommes divorcés, dont l'ex-conjoint est décédé;
- la rente d'**orphelin** (40 % de la rente de vieillesse) est destinée aux enfants dont le père ou la mère est décédé. En cas de décès des deux parents, ils ont droit à deux rentes, plafonnées ensemble à 60 % de la rente de vieillesse maximale. La rente s'éteint quand l'enfant atteint 18 ans révolus, ou 25 ans révolus s'il est en formation.

### G 07.01 Rentes de vieillesse, selon le genre, depuis 1995 (1) (2)

Situation en janvier Canton de Genève

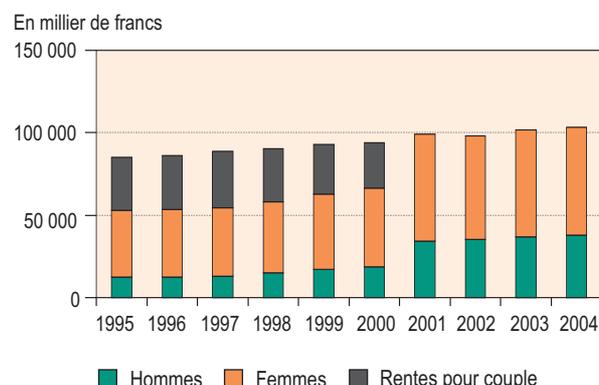


(1) Rentes ordinaires et extraordinaires.  
(2) Voir remarques méthodologiques.

Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

### G 07.02 Montant mensuel des rentes de vieillesse, selon le genre, depuis 1995 (1) (2)

Situation en janvier Canton de Genève



(1) Rentes ordinaires et extraordinaires.  
(2) Voir remarques méthodologiques.

Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

### T 07.02 Allocations pour impotent de l'AVS, selon le sexe et le degré d'impotence, en 2004 (1)

Situation en janvier Canton de Genève

	Nombre (2)	En %	Montant mensuel
			(en millier de francs)
<b>Hommes</b>	506	26,9	337
Degré d'impotence faible	44	2,3	9
Degré d'impotence moyen	196	10,4	103
Degré d'impotence grave	266	14,1	225
<b>Femmes</b>	1 378	73,1	962
Degré d'impotence faible	68	3,6	14
Degré d'impotence moyen	500	26,5	264
Degré d'impotence grave	810	43,0	684
<b>Total</b>	1 884	100,0	1 299
Degré d'impotence faible	112	5,9	24
Degré d'impotence moyen	696	36,9	367
Degré d'impotence grave	1 076	57,1	908

(1) Voir remarques méthodologiques.  
(2) Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre d'allocations.

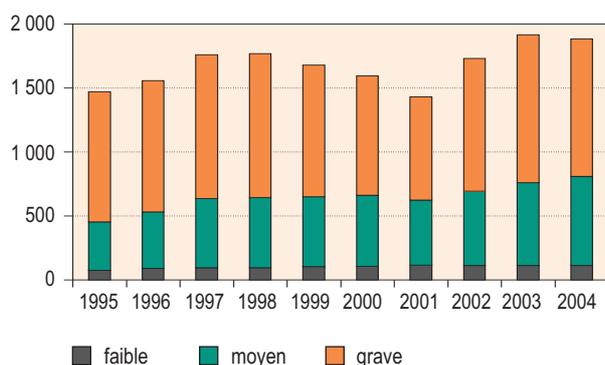
Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

### Allocations pour impotent de l'AVS

En 2004, les montants mensuels des allocations pour impotent de l'AVS s'élèvent, pour les allocations de degré faible, à 211 francs par personne vivant en home et 422 francs pour les personnes vivant à la maison; pour les allocations de degré moyen, à 528 francs et 1 055 francs respectivement; pour le degré grave, à 844 francs et 1 688 francs respectivement.

### G 07.03 Allocations pour impotent de l'AVS, selon le degré d'impotence, depuis 1995 (1)

Situation en janvier Canton de Genève

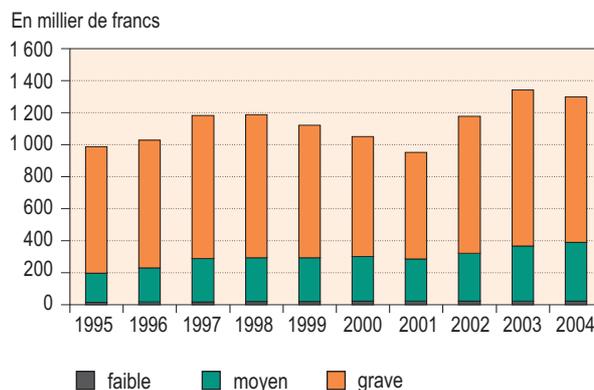


(1) Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre d'allocations.

Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

### G 07.04 Montant mensuel des allocations pour impotent de l'AVS, selon le degré d'impotence, depuis 1995 (1) (2)

Situation en janvier Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2003, produit de l'allocation mensuelle et du nombre d'allocations. Calcul de l'OCSTAT.

(2) Voir remarques méthodologiques.

Source : OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

## 7.2 Prestations complémentaires fédérales et cantonales (PCF et PCC)

### Contexte institutionnel

L'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) est chargé de verser des prestations complémentaires aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux invalides dont le revenu ne couvre pas les besoins vitaux, en application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI), ci-après PCF, et de la loi genevoise sur les prestations cantonales complémentaires à l'AVS et à l'AI, ci-après PCC.

Le système est fondé sur la condition du besoin. Il doit être établi que les personnes concernées ne peuvent pas faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont liées à un droit; cela signifie qu'elles ne sont pas remboursables. Pour obtenir des PCF ou/et des PCC, il faut répondre à des conditions personnelles qui ouvrent le droit aux prestations et à des conditions économiques qui prennent en compte les ressources et les dépenses pour déterminer le montant des prestations.

### Résultats marquants

En 2004, 25 629 personnes bénéficient de PCF et PCC à l'AVS et à l'AI, pour un montant de 392 millions de francs. Parmi elles, 15 610 personnes âgées reçoivent 244 millions de francs. Les autres bénéficiaires sont des veuves ou veufs et leurs enfants, des orphelins sans parent ayant droit à une rente et des invalides.

### Remarques méthodologiques

En cas de changement de situation en cours d'année, un bénéficiaire peut être enregistré plusieurs fois dans la statistique.

En 1996, introduction du subside cantonal relatif aux primes de base de l'assurance-maladie en application de la LAMal (loi fédérale sur l'assurance-maladie) pour les assurés de condition modeste (dont les bénéficiaires des prestations de l'OCPA) et transfert de cette charge sur le Service de l'assurance-maladie (SAM).

En 1997, effet de la 10<sup>ème</sup> révision de la loi sur l'AVS (transfert des rentes extraordinaires soumises à limite de revenu du régime de l'AVS vers le régime des prestations complémentaires et élargissement du cercle de bénéficiaires de PC).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1998, entrée en vigueur de la loi cantonale sur les établissements médico-sociaux (LEMS), avec introduction notamment du subventionnement des EMS et modification de la loi sur les PCC qui a introduit le dé plafonnement de ces prestations pour les résidents en EMS ou en EPH (personnes handicapées). Les PCC prennent en charge le solde du prix de pension à charge du résident, ce qui provoque un transfert de charge de l'assistance vers les PCC.

## Pour en savoir plus

### Publication

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES. *Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI 2004*, Statistiques de la sécurité sociale, Berne, 2005 (60 pages).

Disponible en téléchargement :  
<http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>, liens «Prestations complémentaires», «Statistiques»

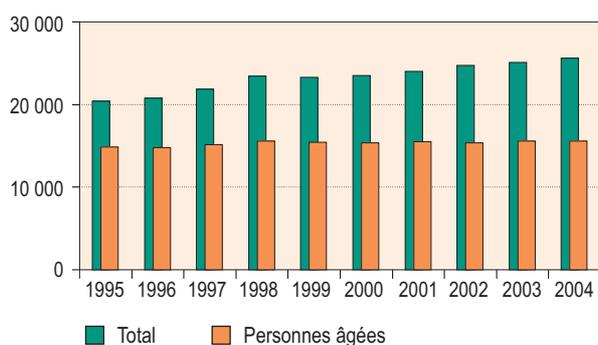
### Sites Internet

Office cantonal des personnes âgées (OCPA):  
<http://www.geneve.ch/social/ocpa>

Office fédéral des assurances sociales (OFAS):  
<http://www.bsv.admin.ch/index.html?lang=fr>

**G 07.05 Bénéficiaires des PCF et PCC à l'AVS et à l'AI, selon le type de bénéficiaire, depuis 1995 (1)**

Totaux annuels Canton de Genève

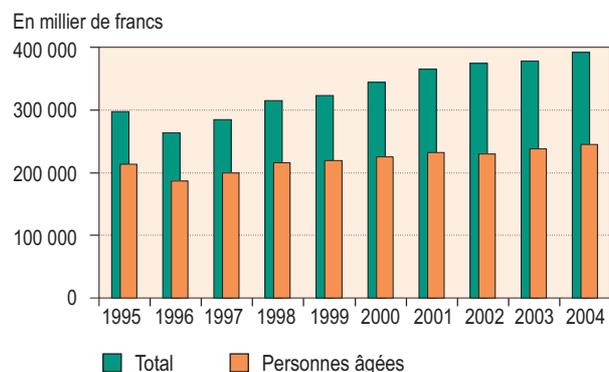


(1) Voir remarques méthodologiques.

Source : OCPA

**G 07.06 Montant des PCF et PCC à l'AVS et à l'AI, selon le type de bénéficiaire, depuis 1995 (1)**

Totaux annuels Canton de Genève

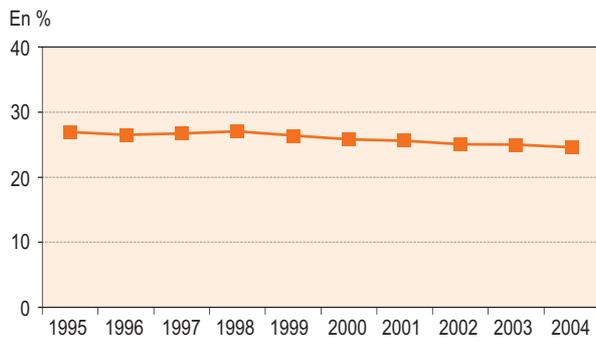


(1) Voir remarques méthodologiques.

Source : OCPA

**G 07.07 Pourcentage de bénéficiaires de PCF et PCC à l'AVS dans la population résidente de 65 ans ou plus, depuis 1995 (1) (2)**

Totaux annuels Canton de Genève



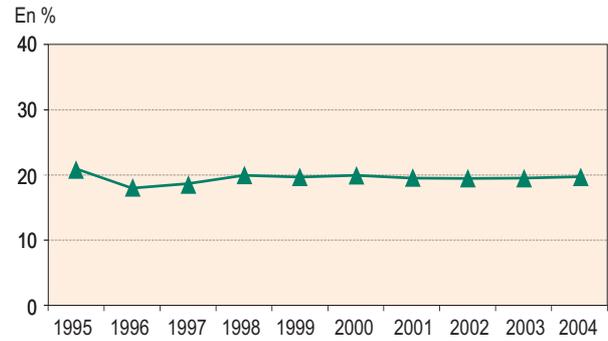
(1) Voir remarques méthodologiques.

(2) A partir de fin 2001, la statistique de la population comprend toutes les personnes relevant du domaine de l'asile (permis N et F); permis N non compris jusque-là.

Source : OCPA / OCSTAT - Statistique cantonale de la population

**G 07.08 Rapport entre les montants versés pour les PCF et PCC à l'AVS et le montant des rentes de vieillesse, depuis 1995 (1) (2)**

Totaux annuels Canton de Genève



(1) Rentes ordinaires et extraordinaires.

(2) Voir remarques méthodologiques des sections 7.1 et 7.2.

Source : OCPA / OFAS - Statistique des rentes de l'AVS

## 7.3 Mesures d'assistance de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

### Contexte institutionnel

L'OCPA a notamment pour mission d'accorder des prestations d'assistance à des personnes «en âge AVS»<sup>1</sup> ou des bénéficiaires de rentes de l'assurance-invalidité (AI), et de participer au paiement des frais médicaux pour la part non remboursée par l'assurance-maladie.

Depuis, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004 de la modification de la loi sur l'assistance publique (LAP) les prestations d'assistance ne sont en principe plus remboursables, à l'exception de certaines situations (notamment en cas de prestations perçues de façon indue, prestations versées à titre d'avances ou prestations versées à titre exceptionnel à un propriétaire d'immeuble, en cas de dessaisissement ou réalisation d'un gain extraordinaire).

### Résultats marquants

A la fin de l'année 2004, 126 dossiers bénéficient de mesures d'assistance de l'OCPA. Les dossiers se répartissent comme suit :

- 96 dossiers concernent des **personnes assistées à domicile** qui ne peuvent prétendre à des prestations complémentaires fédérales et/ou cantonales à l'AVS et à l'AI en raison de conditions personnelles (durée de séjour par exemple);
- 30 dossiers concernent des **personnes âgées et handicapées placées en établissement** dont les revenus sont insuffisants pour couvrir les frais de placement et qui ne peuvent prétendre à des prestations complémentaires fédérales et/ou cantonales à l'AVS et à l'AI en raison de conditions personnelles (durée de séjour par exemple).

Les dépenses pour 2004 concernant les mesures d'assistance se montent à 4,0 millions de francs.

### Remarques méthodologiques

En ce qui concerne les personnes assistées à domicile, un dossier peut représenter plusieurs bénéficiaires selon la situation du ménage.

Pour les personnes placées en établissement, un dossier correspond à un bénéficiaire.

### Pour en savoir plus

#### Site Internet

Office cantonal des personnes âgées (OCPA) :  
<http://www.geneve.ch/social/ocpa>

<sup>1</sup> Age à partir duquel la rente de vieillesse de l'AVS peut être versée, soit 63 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes en 2004, sous réserve des dispositions transitoires.

## Chiffres arrondis

En général, les tableaux de répartition en pour cent ou en pour mille, ainsi que les tableaux en franc, millier et million de francs, présentent des chiffres arrondis.

Les chiffres arrondis ne sont en principe pas ajustés, si bien que leur somme peut ne pas correspondre exactement au total ou aux totaux inscrits dans le tableau.

## Légende des signes

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- ... donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- ( ) l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [ ] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

## Liste des abréviations

- AI : assurance-invalidité
- AVS : assurance vieillesse et survivants
- CASS : centre d'action sociale et de santé
- CESCO : centre de soins continus (HUG)
- CSI : coopérative de soins infirmiers
- DASS : département de l'action sociale et de la santé
- DGAS : direction générale de l'action sociale
- DGCASS : direction générale des centres d'action sociale et de santé
- DGS : direction générale de la santé
- EMS : établissements médico-sociaux
- EPH : établissements pour personnes handicapées
- EPM : établissements publics médicaux
- EPT : équivalent plein temps
- EROS : équipe de recherche opérationnelle en santé
- FSASD : fondation des services d'aide et de soins à domicile
- HC : hôpital cantonal
- HG : hospice général
- HOGER : hôpital de gériatrie (HUG)
- HUG : hôpitaux universitaires de Genève
- LAMal : loi sur l'assurance-maladie
- LEMS : loi sur les EMS
- OCPA : office cantonal des personnes âgées
- OCSTAT : office cantonal de la statistique
- OFAS : office fédéral des assurances sociales
- OFS : office fédéral de la statistique
- PCC : prestations complémentaires cantonales
- PCF : prestations complémentaires fédérales
- PLAISIR : planification informatisée des soins infirmiers requis
- SAM : service de l'assurance-maladie
- SCRIS : service cantonal de recherche et d'information statistiques (canton de Vaud)
- SSVG : service social de la Ville de Genève
- UAT : unité d'accueil temporaire

Collection

**Analyses**

Série

**Etudes et documents**

**Numéros parus depuis 1995**

- 19 La santé en chiffres. Recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève. Edition 1995
- 20 Un compte de la santé pour le canton de Genève. Méthodologie et estimation pour 1991
- 21 Projections démographiques pour le canton de Genève 1995-2020
- 22 Matériau pour une histoire de la statistique publique genevoise, 1896-1996
- 23 Féminin-masculin. Portrait statistique des femmes du canton de Genève vers 1996
- 24 La santé en chiffres. Recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève. Edition 1998
- 25 Statistiques de l'énergie à Genève. Une rétrospective commentée (1987-1996)
- 26 L'Année sociale en chiffres. Edition 1998
- 27 Projections démographiques pour le canton de Genève. Population résidente de 1999 à 2025
- 28 L'Année sociale en chiffres. Edition 1999
- 29 La santé en chiffres. Recueil de statistiques socio-sanitaires pour le canton de Genève. Edition 2001
- 30 Indicateur conjoncturel avancé genevois LEA-PICTET : guide méthodologique
- 31 L'Année sociale en chiffres. Edition 2001
- 32 Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100). Principales caractéristiques
- 33 Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2003
- 34 L'Année sociale en chiffres. Edition 2003
- 35 Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2004
- 36 Le nouvel indice genevois des prix de la construction
- 37 Portrait statistique des étrangers vivant à Genève. Résultats du recensement fédéral de la population et autres sources
- 38 Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2005
- 39 Demande de logements : définitions et mesures statistiques
- 40 Le découpage du canton de Genève en sous-secteurs statistiques
- 41 Personnes âgées dans le canton de Genève. Prise en charge et prestations sociales. Edition 2003
- 42 Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005 = 100). Principales caractéristiques
- 43 Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2006

# Publications de l'Office cantonal de la statistique

## Données générales

### Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre l'ensemble des 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre.

### Mémento statistique

Synthèse des données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant au printemps, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGe).

### Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 12 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles mensuellement.

Ce bulletin est complété (en mars, juin, septembre et décembre) de 4 pages de données trimestrielles.

### Résultats statistiques

Les résultats détaillés des statistiques ou enquêtes annuelles (auparavant publiés dans la série *Données statistiques*), sont diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT, sous forme d'un bref commentaire, de tableaux, de graphiques et de notes de méthode.

## Analyses

### Coup d'oeil

Deux pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

### Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

### Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

### Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève, illustrée de nombreux graphiques.

## Tableaux de bord

### Marché du travail

Feuille mensuelle présentant les principales informations relatives à l'évolution du chômage.

Bulletin d'information trimestriel présentant des informations de nature structurelle sur le chômage.

### Les travailleurs frontaliers à Genève

Feuille semestrielle présentant les principales informations disponibles sur les travailleurs frontaliers.

### Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle : tableaux portant sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

### Indice genevois des prix de la construction

Recueil semestriel de tableaux, avec commentaires et graphiques, portant sur les résultats de l'indice.

### Masse salariale versée dans le canton de Genève

Feuille trimestrielle portant sur la masse salariale versée dans le canton de Genève. Graphiques, tableaux et commentaires.

### Enquêtes de conjoncture

Feuilles mensuelles ou trimestrielles présentant sous forme de graphiques et de tableaux les résultats des enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de l'industrie, des services immobiliers, du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration et de la construction.

Les tableaux de bord sont diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT : [http://www.geneve.ch/statistique/publications/welcome\\_tb.asp](http://www.geneve.ch/statistique/publications/welcome_tb.asp)